

N° 85-224-X au catalogue

La violence familiale au Canada : un profil statistique



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-224-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

La violence familiale au Canada : un profil statistique

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Janvier 2011

Nº 85-224-X au catalogue

ISSN 1480-7173

Périodicité : irrégulière

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Table des matières

Préface	4
Faits saillants : la violence familiale au Canada — un profil statistique	5
Section 1 La violence conjugale autodéclarée, 2009	8
Section 2 La violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarée par la police, 2009	22
Section 3 La violence familiale envers les personnes âgées déclarée par la police, 2009	30
Section 4 Les homicides dans la famille, 2000 à 2009	36
Qualité des données, concepts et méthodologie	
Sources de données	47
Bibliographie	49
Appendice	
A Enfants et jeunes	50
B Personnes âgées	54

Préface

Voici le 13^e rapport annuel *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, produit par le Centre canadien de la statistique juridique dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. En tant qu'élément de l'initiative permanente visant à informer les décideurs et le public des problèmes liés à la violence familiale, ce rapport fournit les données les plus actuelles sur la nature et l'étendue de la violence familiale au Canada, ainsi que sur l'évolution des tendances au fil du temps.

Chaque année, le rapport traite d'un thème différent. Celui-ci porte sur les incidents de violence conjugale autodéclarés dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation.

Le rapport comprend également de l'information sur la violence familiale contre les enfants et les jeunes et contre les personnes âgées (65 ans et plus), de même que des renseignements sur les homicides dans la famille; toutes ces données ont été déclarées par la police.

Faits saillants : la violence familiale au Canada — un profil statistique

La violence conjugale autodéclarée, 2009

- Les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009 ont révélé que la violence conjugale autodéclarée est stable depuis 2004, dernière année au cours de laquelle l'enquête a été menée. Comme en 2004, 6 % des Canadiens ayant eu un conjoint ou un ex-conjoint ont déclaré avoir été agressés physiquement ou sexuellement par ce dernier au cours des cinq années précédant la tenue de l'enquête.
- La proportion de Canadiens ayant mentionné des incidents de violence conjugale était semblable dans la majorité des provinces. Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec ont fait exception : les proportions notées dans ces provinces étaient inférieures à la moyenne nationale.
- Dans l'ensemble, la gravité de la violence subie dans les affaires conjugales est demeurée stable entre 2004 et 2009. La proportion de personnes qui ont déclaré avoir été victimes des formes les plus graves de violence conjugale, c'est-à-dire les personnes qui ont indiqué avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau, était similaire à celle notée en 2004.
- Les Canadiens plus jeunes étaient davantage susceptibles de déclarer avoir été victimes de violence conjugale que les Canadiens plus âgés. En effet, les personnes de 25 à 34 ans étaient proportionnellement trois fois plus nombreuses que les personnes de 45 ans et plus à mentionner avoir été agressées physiquement ou sexuellement par leur conjoint.
- En 2009, les victimes de violence conjugale étaient moins susceptibles de signaler l'incident à la police qu'en 2004. Un peu moins du quart (22 %) des victimes de violence conjugale ont indiqué que l'incident avait été porté à l'attention de la police, en légère baisse par rapport à la proportion de 28 % enregistrée en 2004.
- Outre la violence physique et sexuelle, la violence psychologique et l'exploitation financière ont été mentionnées par de nombreux Canadiens victimisés. Comme en 2004, près de 1 Canadien sur 5 (17 %) a dit avoir été victime d'une forme quelconque de violence psychologique ou d'exploitation financière dans leur relation actuelle ou antérieure. Le fait de rabaisser la personne ou de lui dire des mots blessants était la forme de violence la plus courante.

La violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarée par la police, 2009

- Les données de la police pour l'année 2009 indiquent que les enfants et les jeunes de moins de 18 ans étaient plus susceptibles d'être agressés physiquement ou sexuellement par une personne qu'ils connaissaient (85 % des affaires).
- Près de 55 000 enfants et jeunes ont été victimes d'une infraction sexuelle ou de voies de fait en 2009; environ 3 affaires sur 10 ont été perpétrées par un membre de la famille.
- Six enfants et jeunes victimes de violence familiale sur 10 ont été agressés par leurs parents. Les victimes les plus jeunes (moins de trois ans) étaient les plus vulnérables à la violence infligée par leur père ou leur mère.

- En 2009, le taux d'infractions sexuelles aux mains d'un membre de la famille était plus de quatre fois plus élevé chez les filles que chez les garçons. Le taux de voies de fait était semblable chez les filles et les garçons.

La violence familiale envers les personnes âgées déclarée par la police, 2009

- En 2009, la police a déclaré que plus de 2 400 aînés (65 ans et plus) ont été victimes d'un crime violent aux mains d'un membre de leur famille. Cela représente environ le tiers des affaires de violence commises envers les adultes plus âgés.
- Le taux de violence familiale envers les personnes âgées a tendance à être inférieur à ceux des groupes d'âge plus jeunes. Ainsi, le taux observé chez les aînés en 2009 était moins de la moitié du taux constaté chez les adultes de 55 à 64 ans et plus de huit fois inférieur au taux chez les adultes de 25 à 34 ans.
- Bien que le taux global de victimisation avec violence ait été plus élevé chez les hommes âgés que chez les femmes âgées, la victimisation avec violence dans la famille était supérieure chez les femmes âgées. Les hommes âgés étaient plus susceptibles d'être victimisés par une connaissance ou un étranger que par un membre de la famille.
- Les conjoints et les enfants adultes étaient le plus souvent les auteurs de la violence familiale envers les femmes âgées, alors que les enfants adultes étaient le plus souvent les auteurs de la violence familiale envers les hommes âgés.
- Les voies de fait simples, le type de voies de fait le moins grave, représentaient un peu plus de la moitié (53 %) des affaires de violence familiale envers les aînés déclarées par la police.
- Six affaires sur 10 de violence familiale à l'endroit des personnes âgées qui ont été déclarées par la police n'ont pas causé de blessures corporelles. Dans les cas où il y a eu de telles blessures, la grande majorité était de nature relativement mineure.

Les homicides dans la famille, 2000 à 2009

Homicides entre conjoints

- Entre 2000 et 2009, il s'est produit 738 homicides entre conjoints, ce qui représente 16 % de tous les homicides résolus et près de la moitié (47 %) des homicides dans la famille.
- Le taux d'homicides entre conjoints est demeuré stable en 2009 pour une troisième année consécutive, après avoir affiché un recul graduel pendant près de 30 ans.
- Les femmes demeurent plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'un homicide aux mains de leur conjoint. En 2009, le taux d'homicides sur une conjointe était environ trois fois supérieur à celui des homicides sur un conjoint.
- Entre 2000 et 2009, les hommes risquaient le plus d'être tués par leur partenaire en union libre (66 %), alors que les femmes risquaient un peu plus d'être tuées par leur mari (39 %) que par leur partenaire en union libre (33 %). De plus, les femmes victimes d'un homicide aux mains de leur conjoint étaient proportionnellement plus nombreuses que les victimes masculines à avoir été tuées par un partenaire duquel elles étaient séparées (26 % par rapport à 11 %).
- Tant dans le cas des conjoints que dans celui des conjointes, les taux d'homicides étaient les plus élevés chez les personnes de 15 à 24 ans et reculaient ensuite à mesure qu'augmentait l'âge.
- Les coups de couteau étaient la méthode la plus souvent employée pour commettre un homicide entre conjoints, particulièrement à l'endroit des victimes masculines.

Homicides dans la famille contre des enfants et des jeunes

- Au cours des 10 dernières années, il y a eu 326 homicides commis par un membre de la famille sur un enfant ou un jeune (0 à 17 ans), ce qui représente 7 % des homicides résolus et 21 % des homicides dans la famille.
- Les parents ont commis la plupart (84 %) des homicides dans la famille sur des enfants et des jeunes.
- Les nourrissons de moins d'un an ont inscrit des taux plus élevés d'homicides dans la famille que les enfants plus âgés.
- Les enfants de moins de quatre ans tués par un membre de leur famille ont été pour la plupart secoués ou battus à mort, tandis que les enfants plus âgés ont plus souvent été tués au moyen d'une arme, comme un couteau ou une arme à feu.

Homicides dans la famille contre des personnes âgées

- On a dénombré 160 homicides dans la famille sur des personnes âgées (65 ans et plus) entre 2000 et 2009, ce qui représente 4 % des homicides résolus et 10 % des homicides dans la famille.
- Le taux d'homicides dans la famille sur des personnes âgées a reculé graduellement au cours des 30 dernières années. En 2009, le taux d'homicides dans la famille sur des aînés était de 61 % inférieur au taux noté en 1980.
- Les femmes âgées risquaient davantage d'être tuées par leur conjoint (41 %) ou leur fils (36 %), alors que la majorité des hommes âgés ont été tués par leur fils (72 %).
- La frustration, la colère ou le désespoir était le mobile le plus fréquent ayant mené un membre de la famille à tuer une personne âgée; ce mobile était à l'origine d'environ le tiers (33 %) de ces homicides commis entre 2000 et 2009. Une autre proportion de 26 % des homicides dans la famille sur des aînés découlaient d'une dispute.

Section 1

La violence conjugale autodéclarée, 2009

par Shannon Brennan

Pour bien des familles canadiennes, la violence conjugale est une réalité dévastatrice qui transcende l'ensemble des groupes sociaux, économiques et culturels (Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, s.d.). Cette forme de violence englobe la violence physique et sexuelle, de même que la violence psychologique et l'exploitation financière aux mains du conjoint en droit ou de fait actuel ou d'un ex-conjoint en droit ou de fait.

Statistique Canada recueille des renseignements sur la violence conjugale en utilisant deux sources de données différentes, mais complémentaires : les statistiques policières et les enquêtes sur la victimisation. Bien que les statistiques déclarées par la police aident à comprendre la nature et l'étendue de la violence conjugale portée à l'attention de celle-ci, les enquêtes sur la victimisation autodéclarée démontrent que moins du quart des victimes de violence conjugale (22 % en 2009) en informent la police. L'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation permet d'obtenir des renseignements sur les expériences des victimes de violence conjugale, que l'incident ait été signalé ou non à la police.

Encadré 1

Mesure de la violence conjugale au moyen de l'Enquête sociale générale

Tous les cinq ans, Statistique Canada mène le cycle sur la victimisation de l'Enquête sociale générale, qui permet de recueillir des renseignements auprès d'un échantillon aléatoire de Canadiennes et de Canadiens âgés de 15 ans et plus à propos de leurs expériences de victimisation criminelle, y compris de violence conjugale.

On demande à tous les répondants qui sont mariés ou qui vivent en union libre au moment de la tenue de l'enquête, ou qui ont eu des contacts avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes, de répondre à une série de 10 questions au sujet de la violence conjugale. Ces répondants comprennent les personnes mariées, les conjoints de fait, les conjoints de même sexe et les personnes séparées ou divorcées.

Les questions servent à mesurer la violence tant physique que sexuelle au sens du *Code criminel* qui est susceptible de faire l'objet d'une intervention policière. Il s'agit notamment d'expériences comme être menacé(e) de violence, se faire pousser, empoigner, bousculer, gifler, donner des coups de pied, mordre, frapper, battre ou étrangler, être menacé(e) à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau, ou être forcé(e) à se livrer à une activité sexuelle.

L'enquête comporte également des questions sur la violence psychologique et l'exploitation financière dont les répondants ont été victimes aux mains de leur partenaire actuel ou d'un ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Bien que les incidents de violence psychologique et d'exploitation financière n'entrent pas dans le calcul de la proportion globale de victimes de violence conjugale, les renseignements sur ces autres formes de violence aident à mieux comprendre le contexte dans lequel la violence physique ou sexuelle peut survenir.

Sauf indication contraire, les différences présentées dans ce rapport sont statistiquement significatives. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section « Sources de données ».

En s'appuyant sur les données de l'ESG de 2009 sur la victimisation, on examine dans la présente section la prévalence et la nature de la violence conjugale physique et sexuelle autodéclarée dans les 10 provinces. Les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut ont été recueillies dans le cadre d'une enquête distincte et elles seront publiées à une date ultérieure. En étudiant particulièrement les Canadiens qui étaient mariés ou qui vivaient en union libre, ou encore qui ont eu des contacts avec un ex-partenaire au cours des cinq années précédentes, on analyse la fréquence de la violence conjugale, les facteurs de risque sociodémographiques liés à la violence conjugale, les incidences et les conséquences pour les victimes et le comportement en matière de signalement à la police. Le cas échéant, on inclut les données des cycles précédents de l'ESG (1999 et 2004) pour établir des comparaisons et dégager les tendances de la violence conjugale autodéclarée.

1.1 La violence conjugale est stable depuis 2004

Parmi les 19 millions de Canadiens qui ont dit avoir eu un conjoint actuel ou un ex-conjoint en 2009, 6 % ont déclaré avoir été victimes de violence physique ou sexuelle au cours des cinq années précédentes. Cette proportion était inférieure à celle enregistrée en 1999, mais elle est stable depuis 2004 (tableau 1.1). Dans l'ensemble, une proportion similaire d'hommes et de femmes ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes (tableau 1.2).

Parmi les Canadiens interrogés sur leurs expériences durant les 12 mois précédents, la proportion disant avoir été victimes de violence conjugale est tombée à 2 % (tableau 1.3). Une fois de plus, le résultat était semblable chez les hommes et les femmes.

Comme lors des cycles précédents de l'ESG, de nombreuses victimes de violence conjugale ont fait état d'incidents récurrents. Un peu moins de la moitié

des victimes qui avaient vécu un incident de violence conjugale au cours des cinq années précédentes ont dit que la violence était survenue à plus d'une occasion. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer de multiples cas de victimisation, soit 57 % et 40 % respectivement.

La violence conjugale était plus susceptible de survenir entre d'ex-conjoints ou d'ex-partenaires qu'entre des conjoints ou des partenaires actuels (tableau 1.1, tableau 1.3). Par exemple en 2009, 17 % des Canadiens qui ont indiqué avoir eu un contact avec un ex-conjoint ou un ex-partenaire au cours des cinq années précédentes ont déclaré avoir été agressés physiquement ou sexuellement par leur partenaire au moins une fois durant cette période. Cette proportion tombait à 4 % chez les Canadiens qui ont été victimisés par leur conjoint ou partenaire actuel.

1.2 La proportion de cas de violence conjugale est semblable dans la majorité des provinces

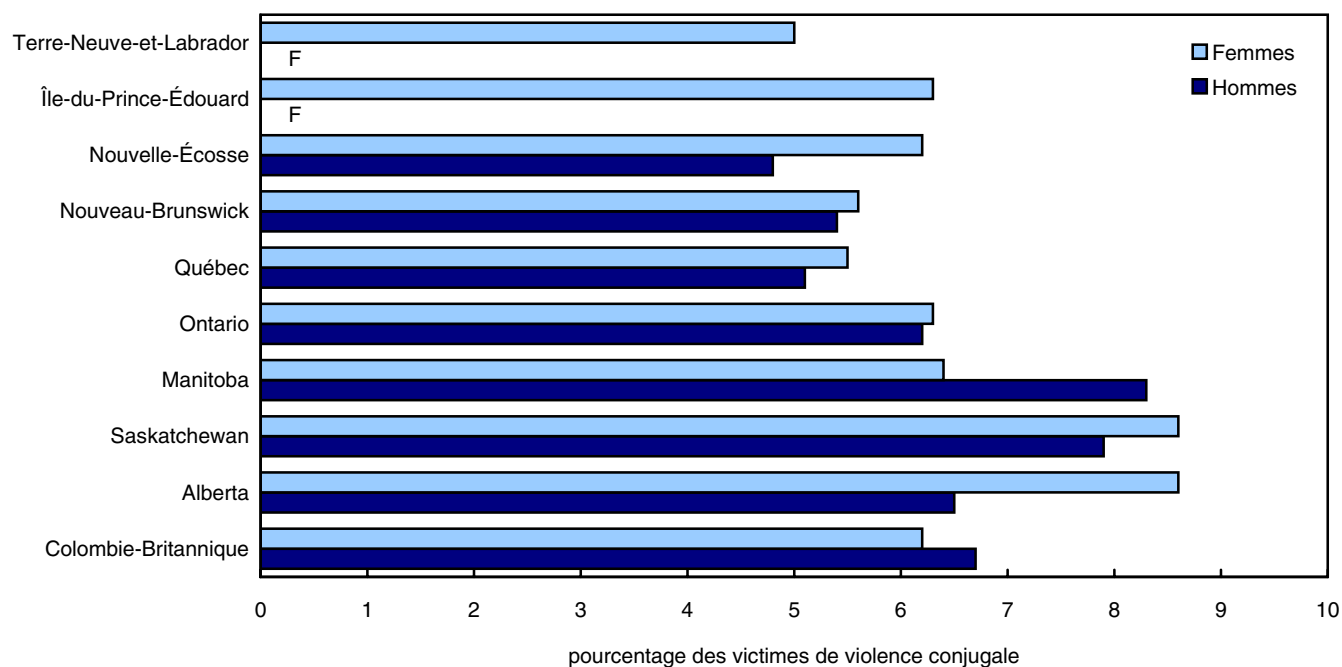
D'après les données sur la victimisation autodéclarée, la proportion de Canadiens qui ont été victimes de violence conjugale était semblable dans les différentes provinces en 2009. Les seules exceptions ont été observées à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec, où les proportions de victimes de violence conjugale étaient nettement inférieures à la moyenne nationale. La proportion de Canadiens disant avoir été victimes d'au moins un incident de violence conjugale au cours des cinq années précédentes variait entre 4 %¹ à Terre-Neuve-et-Labrador et 8 % en Saskatchewan et en Alberta² (tableau 1.4, graphique 1.1).

Conformément à la tendance globale observée à l'échelle nationale, les proportions de cas de violence conjugale enregistrées à l'échelon provincial sont stables depuis 2004.

1. E à utiliser avec prudence.

2. À l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec, les différences de proportions entre les provinces n'étaient pas statistiquement significatives.

Graphique 1.1
Victimes de violence conjugale autodéclarée au cours des cinq années précédentes, selon la province, 2009



Note(s) : Comprend les conjoints mariés, séparés ou divorcés, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe qui ont déclaré avoir été victimes de violence au cours des cinq années précédant la tenue de l'enquête. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Les données sur la proportion d'hommes qui ont été victimes de violence conjugale à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard ne figurent pas dans le présent graphique puisque les proportions sont trop faibles pour produire des estimations fiables.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

1.3 La violence dont les femmes se disent victimes est plus grave que celle vécue par les hommes

Comme lors des cycles précédents de l'ESG sur la victimisation, les femmes ont continué de déclarer des formes plus graves de violence conjugale comparativement aux hommes. Par exemple en 2009, les femmes qui ont dit avoir été victimes de violence conjugale étaient environ trois fois plus susceptibles que ne l'étaient les hommes (34 % par rapport à 10 %³) de dire qu'elles avaient été agressées sexuellement,

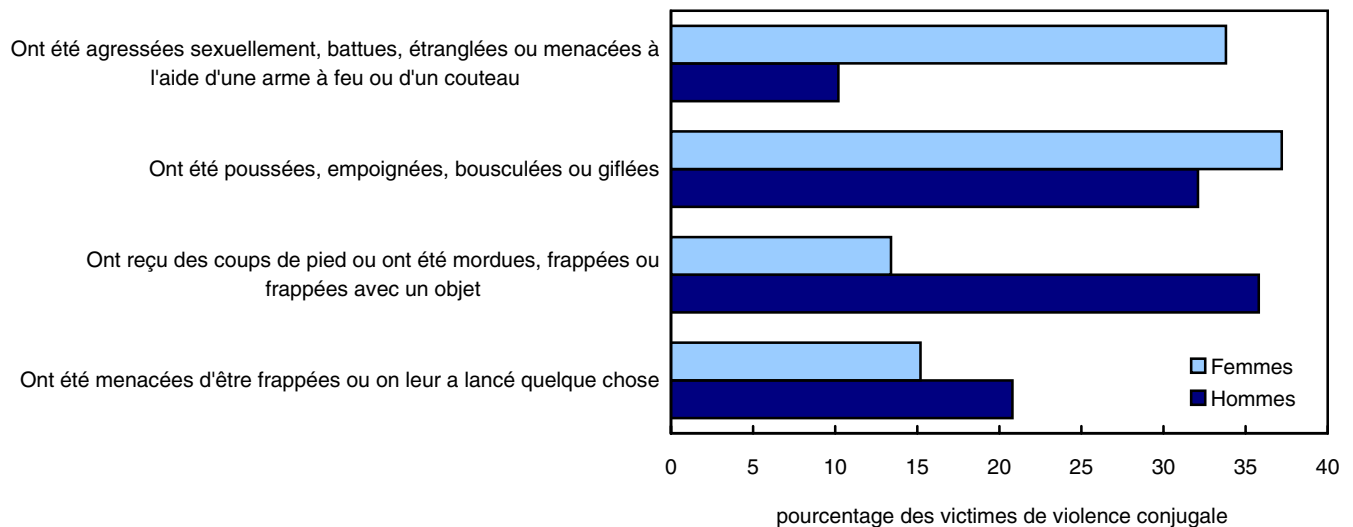
battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau par leur partenaire ou un ex-partenaire au cours des cinq années précédentes (graphique 1.2).

Dans l'ensemble, la proportion de victimes ayant fait état de la forme la plus grave de violence conjugale est stable depuis 2004. En 2009, 22 % des victimes de violence conjugale ont dit avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau. Cette proportion n'est pas significativement différente de celle notée en 2004 (29 %) (tableau 1.5).

3. E à utiliser avec prudence.

Graphique 1.2

Victimes de violence conjugale autodéclarée, selon le sexe et la forme la plus grave de violence, 2009



Note(s) : Comprend les conjoints mariés, séparés ou divorcés, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe qui ont déclaré avoir été victimes de violence au cours des cinq années précédant la tenue de l'enquête. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » sont comprises dans le total mais ne figurent pas dans le présent graphique.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

1.4 Facteurs de risque sociodémographiques liés à la violence conjugale

L'ESG permet de recueillir des renseignements sur les facteurs de risque sociodémographiques liés à la violence conjugale. Ces renseignements sont fondés sur les cas de victimisation conjugale qui se sont produits au cours des 12 mois précédents.

1.4.1 La proportion de cas de violence conjugale est la plus élevée chez les jeunes Canadiens

Tout comme les cycles précédents de l'ESG sur la victimisation, celui de 2009 a révélé que les jeunes Canadiens étaient proportionnellement plus nombreux que leurs aînés à dire qu'ils avaient été victimes de violence conjugale. En effet, les Canadiens de 25 à 34 ans étaient trois fois plus susceptibles que ceux de 45 ans et plus de dire avoir été agressés physiquement ou sexuellement par leur conjoint au cours des 12 mois précédents (tableau 1.6).

La proportion d'incidents de violence conjugale était également plus élevée chez les couples en union libre.

Les Canadiens vivant en union libre étaient environ trois fois plus nombreux que leurs homologues mariés à dire qu'ils avaient subi au moins un incident de violence conjugale durant les 12 mois précédents. Les Canadiens vivant dans une famille recomposée⁴ étaient également trois fois plus susceptibles que ceux faisant partie d'une famille intacte ou d'une famille sans enfants de dire avoir été victimes de violence conjugale (tableau 1.6).

On observe que d'autres facteurs sociodémographiques, comme le revenu du ménage et le niveau de scolarité, avaient peu d'incidence sur le fait d'être victime de violence conjugale. Ainsi, les victimes et les auteurs de violence conjugale n'étaient pas plus susceptibles d'être des diplômés universitaires que des décrocheurs. De même, il y avait peu de différences quant aux proportions de victimes de violence conjugale d'un groupe de revenu à l'autre. Peu importe si les Canadiens appartenaient à la catégorie supérieure ou inférieure de revenu du ménage, la proportion de victimes de violence conjugale se situait entre 1 % et 2 %.

4. Une famille recomposée comprend des enfants des deux conjoints (mariés ou vivant en union libre) d'une ou de plusieurs unions antérieures, ou au moins un enfant de l'union actuelle et au moins un enfant d'une union antérieure.

Encadré 2**Caractéristiques sociodémographiques des victimes de violence conjugale sur une période de cinq ans, 2009**

D'autres caractéristiques sociodémographiques des victimes de violence conjugale peuvent être examinées en fonction des cas de victimisation survenus au cours des cinq années précédentes. Parmi celles-ci figurent l'orientation sexuelle, la présence d'une limitation d'activités, l'identité autochtone, l'appartenance à une minorité visible et le statut d'immigrant⁵.

Les personnes qui ont dit être un gai ou une lesbienne étaient plus de deux fois plus susceptibles que les hétérosexuels de déclarer avoir été victimes de violence conjugale, tandis que les personnes qui ont dit être bisexuelles étaient quatre fois plus susceptibles que les hétérosexuels de dire avoir subi de la violence conjugale.

Parmi les personnes qui ont dit avoir une limitation d'activités (comme un état physique ou mental, ou un problème de santé), 8 % ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale pendant les cinq années précédentes, comparativement à 6 % des personnes n'ayant pas de limitation d'activités⁶.

L'identité autochtone était un autre facteur sociodémographique lié à la violence conjugale⁷. Les résultats de l'Enquête sociale générale de 2009 ont révélé que les personnes qui ont dit appartenir à un groupe autochtone étaient près de deux fois plus susceptibles que les autres de déclarer avoir été victimes de violence conjugale (10 % par rapport à 6 %).

Par ailleurs, aucun lien n'a été établi entre les personnes qui ont dit appartenir à une minorité visible ou être un immigrant et des niveaux accrus de violence conjugale. Des proportions semblables de membres et de non-membres de minorités visibles ont dit avoir vécu de la violence conjugale (5 % par rapport à 6 %), alors que les personnes qui ont dit être un immigrant étaient moins susceptibles de déclarer avoir été victimes de violence conjugale que ne l'étaient les non-immigrants (4 % par rapport à 7 %). Ces constatations sont conformes à celles observées pour la victimisation en général (Perreault et Brennan, 2010).

5. En raison des faibles chiffres, la proportion de victimes de violence conjugale au cours des 12 mois précédents n'était pas publiable pour les caractéristiques suivantes : l'orientation sexuelle, la présence d'une limitation d'activités, l'identité autochtone, l'appartenance à une minorité visible et le statut d'immigrant. Par conséquent, les proportions sont fondées sur des estimations des cas de violence conjugale commis sur cinq ans par le partenaire actuel ou un ex-partenaire.
6. Il convient de noter que les répondants peuvent ne pas avoir eu leur état de santé ou leur limitation d'activités lorsque l'incident de violence conjugale est survenu.

1.5 Signalement des cas de victimisation à la police et utilisation des ordonnances d'interdiction

1.5.1 Les victimes de violence conjugale sont moins susceptibles de signaler les incidents à la police que par le passé

À chaque cycle de l'ESG sur la victimisation, on a demandé aux victimes si l'incident avait été porté à l'attention de la police. En 2009, moins du quart (22 %) des victimes de violence conjugale ont indiqué que la police avait été mise au courant de l'incident, en baisse par rapport à la proportion de 28 % enregistrée en 2004 (tableau 1.7). Ce recul du taux de signalement est survenu essentiellement chez les victimes de sexe féminin.

La plupart des incidents de violence conjugale qui ont été portés à l'attention de la police avaient été signalés par les victimes elles-mêmes. Tandis que les victimes de sexe féminin étaient environ trois fois plus susceptibles que les victimes de sexe masculin de dire qu'elles avaient signalé l'incident à la police (23 % par rapport à 7 %), les raisons ayant entraîné la déclaration de l'incident étaient semblables chez les deux groupes.

Dans l'ensemble, la raison qui motivait le plus souvent les victimes à signaler les incidents de violence conjugale à la police était le désir de mettre fin à la violence et d'être protégées (89 %). Parmi les autres raisons invoquées par les victimes, il y avait le sens du devoir (49 %), le fait de vouloir que leur partenaire soit arrêté et puni (31 %) et le fait que quelqu'un d'autre leur ait conseillé de signaler l'incident (26 %). Chez les victimes ayant signalé les cas de victimisation à la police, plus de 6 sur 10 se sont dites satisfaites de l'intervention policière.

Pour diverses raisons, certaines personnes choisissent de ne pas signaler les incidents de violence conjugale

7. La question servant à désigner la population autochtone dans l'enquête de 2009 sur la victimisation est différente de celle qui a été utilisée en 2004 et en 1999. Par conséquent, les résultats de 2009 pour la population autochtone ne devraient pas être comparés directement avec ceux des cycles précédents sur la victimisation. Les ménages dans les 10 provinces ont été sélectionnés pour l'ESG au moyen d'une méthode d'échantillonnage dite à composition aléatoire, et les répondants ont été interviewés par téléphone. Il convient de souligner que la proportion de ménages ayant un téléphone conventionnel pourrait être faible dans certaines réserves et certains établissements indiens.

à la police. Chez les victimes qui n'avaient pas signalé les incidents de ce genre en 2009, la raison la plus souvent invoquée était qu'elles croyaient qu'il s'agissait d'une affaire personnelle qui ne concernait pas la police (82 %). Parmi les autres raisons figuraient le fait d'avoir réglé la situation d'une autre façon (81 %) et le fait de penser que l'incident n'était pas assez grave (70 %) (graphique 1.3).

Comme lors des cycles précédents sur la victimisation, il est ressorti de l'ESG de 2009 que de nombreuses victimes de violence conjugale avaient été victimisées à plusieurs reprises avant de se tourner vers la police. Par exemple, près des deux tiers des victimes de violence conjugale (63 %) ont dit avoir été victimisées plus d'une fois avant de communiquer avec la police. Près de 3 victimes sur 10 (28 %) ont dit avoir été victimisées plus de 10 fois avant de communiquer avec la police.

1.5.2 Une victime de violence conjugale sur 10 obtient une ordonnance d'interdiction

Certaines victimes de violence conjugale, surtout les femmes, ont dit avoir obtenu une ordonnance

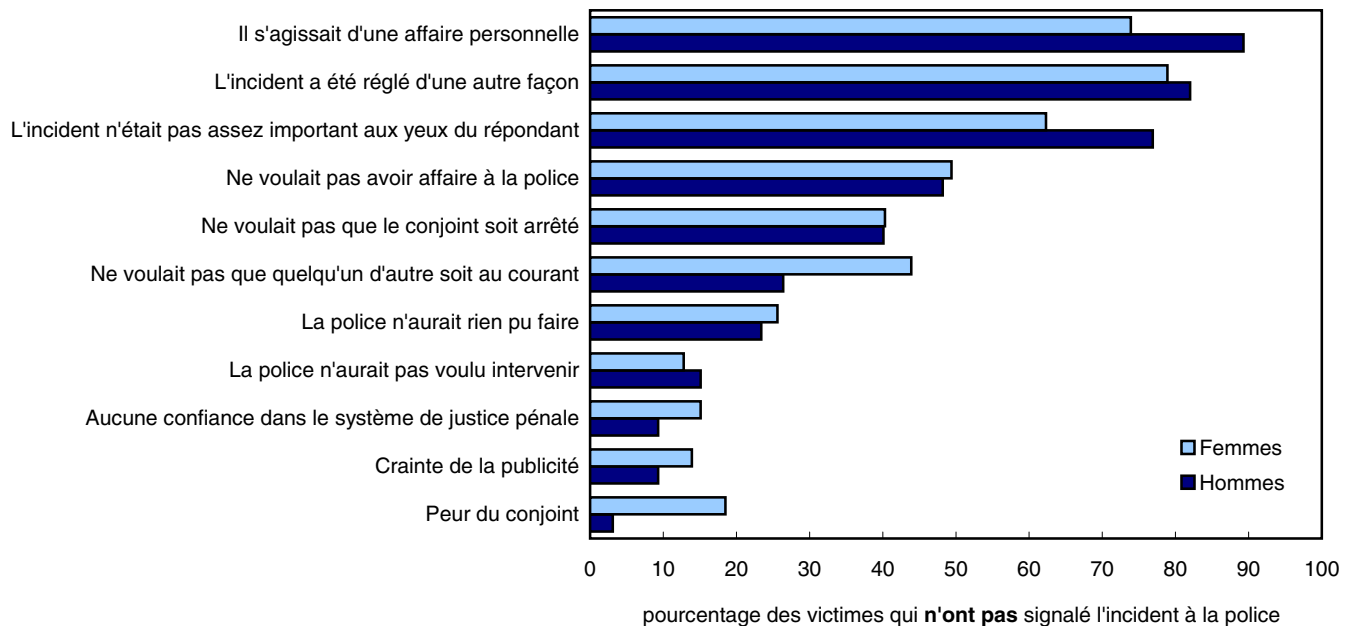
d'interdiction ou une ordonnance de protection d'un tribunal criminel ou civil. Ces ordonnances ont pour objet de protéger les victimes qui craignent pour leur sécurité ou la sécurité de leurs enfants, grâce à un certain nombre de mesures. Ces dernières consistent notamment à sortir l'agresseur du logement, à accorder à la victime l'occupation exclusive du logement ou à imposer des restrictions aux communications de l'agresseur avec la victime.

En 2009, 1 victime de violence conjugale sur 10 (10 %) a dit avoir obtenu une ordonnance d'interdiction ou de protection contre son agresseur. Les femmes étaient trois fois plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir obtenu une ordonnance d'interdiction contre leur conjoint ou un ex-conjoint (15 % par rapport à 5 %).

Parmi les victimes qui avaient obtenu une ordonnance d'interdiction ou de protection, près du tiers (30 %) ont dit que leur agresseur en avait violé les conditions. Plus des deux tiers (67 %) de ces victimes ont dit avoir signalé cette violation à la police.

Graphique 1.3

Raisons invoquées pour ne pas avoir signalé l'incident de violence conjugale à la police, selon le sexe, 2009



Note(s) : Comprend les conjoints mariés, séparés ou divorcés, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 %. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

1.6 Sources de soutien pour les victimes de violence conjugale

1.6.1 Les victimes de sexe féminin sont plus susceptibles que les victimes de sexe masculin de demander de l'aide

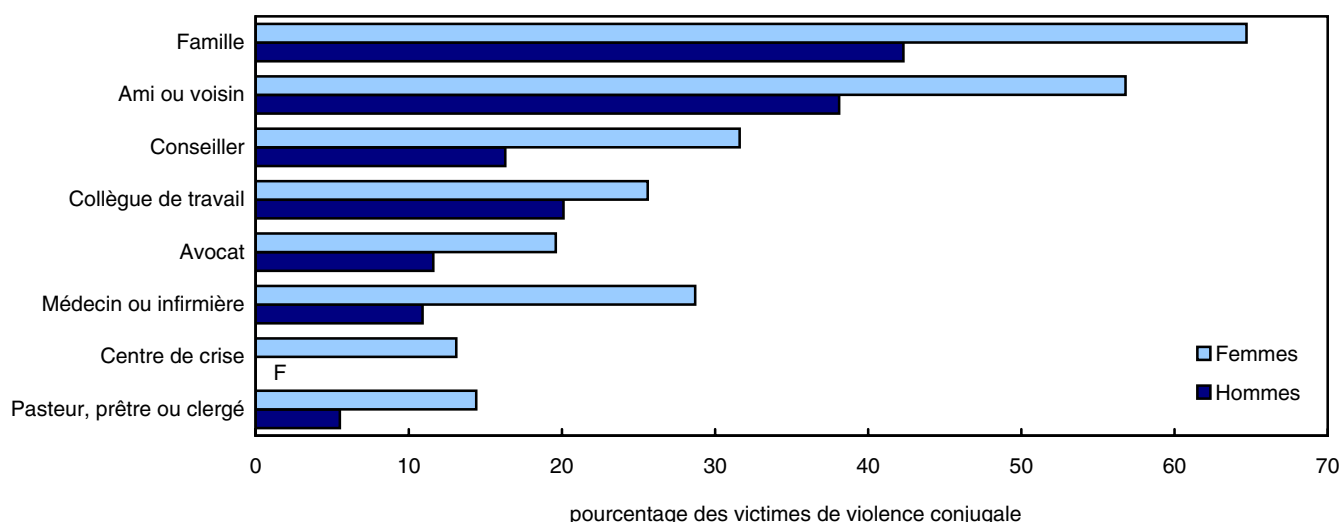
De nombreuses victimes de violence conjugale, en particulier les femmes, choisissent de demander de l'aide à des sources extérieures au système de justice pénale. Dans l'ensemble, près de 7 victimes de violence conjugale sur 10 se sont tournées vers des sources de soutien informelles, comme un membre de la famille, un ami, un voisin, un collègue ou un conseiller spirituel (graphique 1.4, tableau 1.7).

En plus des sources informelles, les victimes de violence conjugale devaient aussi indiquer si elles avaient utilisé un service ou un programme officiel d'aide aux victimes ou communiqué avec un tel service ou programme. En 2009, près de 3 victimes sur 10 (28 %) ont dit avoir communiqué avec un service officiel, comme un conseiller ou un psychologue, ou avoir utilisé un service de ce genre pour obtenir de l'aide en raison de la violence.

Dans l'ensemble, un moins grand nombre de victimes de violence conjugale ont utilisé des services officiels

Graphique 1.4

Victimes de violence conjugale autodéclarée, selon le sexe et le type de soutien recherché, 2009



Note(s) : Comprend les conjoints mariés, séparés ou divorcés, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe qui ont déclaré avoir été victimes de violence au cours des cinq années précédant la tenue de l'enquête. La proportion d'hommes qui ont déclaré avoir communiqué avec un centre de crise ne figure pas dans le présent graphique puisqu'elle était trop faible pour produire des estimations fiables. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

d'aide aux victimes ou communiqué avec de tels services en 2009 qu'en 2004 (28 % par rapport à 34 %). La raison la plus souvent invoquée pour ne pas avoir fait appel à des services d'aide aux victimes était que la victime ne voulait pas ou n'avait pas besoin d'aide (54 %), suivie du fait qu'elle croyait que l'incident n'était pas assez important (29 %). Cette constatation s'appliquait tant aux hommes qu'aux femmes.

1.7 Conséquences physiques et émotionnelles de la violence conjugale

1.7.1 Les ecchymoses sont les blessures corporelles les plus fréquentes

On a demandé aux victimes de violence conjugale si elles avaient été blessées physiquement à cause de la violence. Tout comme en 2004, le cycle de l'ESG de 2009 a fait ressortir que 3 victimes de violence conjugale sur 10 avaient été blessées durant la perpétration de l'infraction, et que les femmes étaient plus de deux fois plus susceptibles que les hommes de faire état d'une blessure (42 % par rapport à 18 %).

Chez les victimes qui ont dit avoir été blessées, les ecchymoses étaient la forme de blessures la plus souvent déclarée tant par les femmes (95 %) que par les hommes (75 %). Les victimes de sexe masculin étaient plus susceptibles que celles de sexe féminin de dire avoir subi des coupures, des égratignures ou des brûlures (59 % par rapport à 30 %). Un peu moins de 1 victime de sexe féminin sur 10 a mentionné une fracture comme blessure subie. Parmi les victimes de violence conjugale qui ont fait état d'une blessure, 13 %⁸ ont dit avoir été hospitalisées en raison de la violence.

1.7.2 La plupart des victimes de violence conjugale font état de conséquences émotionnelles

En plus des blessures corporelles, plus des trois quarts des victimes de violence conjugale ont dit avoir été affectées sur le plan émotionnel. La réaction émotionnelle la plus souvent déclarée par les victimes de violence conjugale était le fait de se sentir bouleversées, confuses ou frustrées (32 %). Les autres réactions comprenaient le fait de se sentir en colère (27 %), blessées ou déçues (16 %), de ressentir de la crainte (15 %) et d'être déprimées (15 %).

En outre, certaines victimes de violence conjugale ont dit que l'incident avait perturbé leurs activités quotidiennes. Dans l'ensemble, près de 1 victime sur 5 (18 %) a déclaré avoir dû prendre congé de ses activités quotidiennes en raison de la violence conjugale. Les femmes étaient trois fois plus susceptibles que les hommes de dire que l'incident de violence avait perturbé leur routine quotidienne.

Ce ne sont pas toutes les victimes de violence conjugale qui ont dit avoir subi des conséquences émotionnelles. En 2009, 30 % des victimes de sexe masculin et 9 %⁹ des victimes de sexe féminin ont dit

que la violence ne les avait pas beaucoup affectées. La proportion plus élevée de femmes qui ont eu une réaction émotionnelle pourrait s'expliquer en partie par la constatation selon laquelle la violence perpétrée à l'endroit des femmes a tendance à être plus fréquente et plus grave que celle commise contre les hommes.

1.8 Violence psychologique et exploitation financière

1.8.1 Dire des mots blessants constitue la forme la plus fréquente de violence psychologique

En plus de fournir des renseignements sur les actes de violence physique commis par les conjoints actuels et des ex-conjoints, l'ESG porte sur d'autres formes de violence subies par les Canadiens et Canadiennes, comme la violence affective ou psychologique. En outre, on pose aussi aux répondants des questions sur l'exploitation financière (c.-à-d. les incidents où le conjoint actuel ou un ex-conjoint les empêche de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès).

Selon les données de l'ESG de 2009, près de 1 Canadien sur 5 âgé de 15 ans et plus (17 %) a dit avoir été victime de violence psychologique ou d'exploitation financière aux mains de son partenaire actuel ou d'un ex-partenaire à un moment donné durant la relation, une proportion semblable à celle qui avait été enregistrée en 2004.

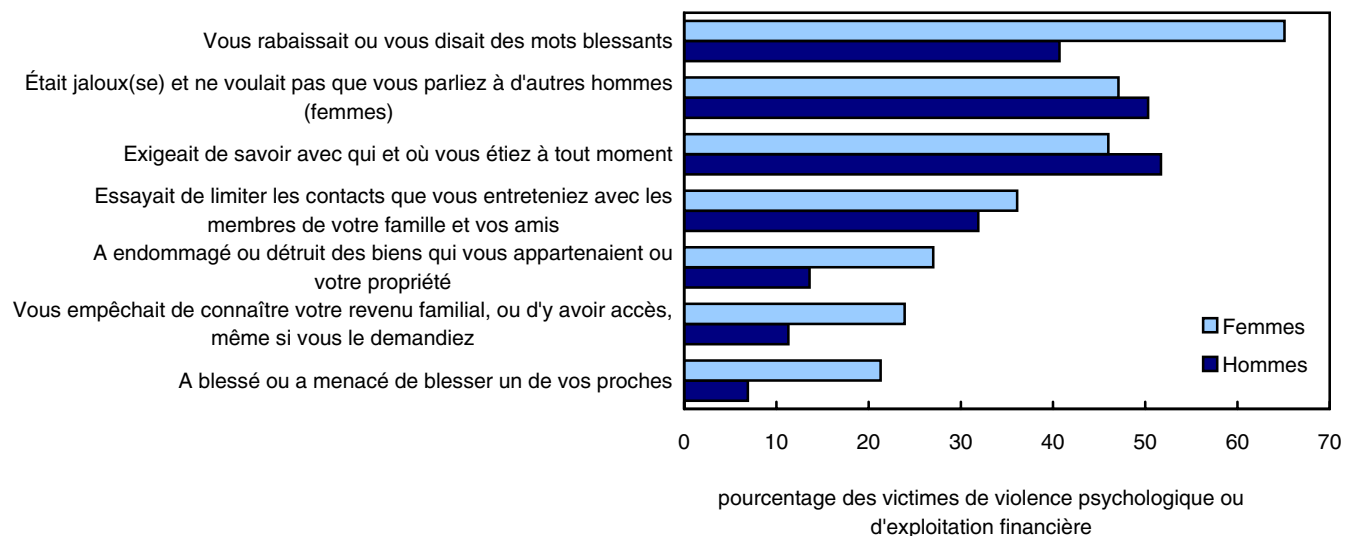
La forme la plus courante de violence psychologique déclarée par les victimes est le fait que leur partenaire les rabaisse ou leur dit des mots blessants (53 %). Parmi les autres manifestations de violence psychologique, on trouve le fait que le partenaire de la victime ne veut pas qu'elle parle à d'autres personnes, le fait que le partenaire de la victime exige de savoir où elle est en tout temps, et le fait d'essayer de limiter les contacts que la victime entretient avec les membres de sa famille et ses amis (graphique 1.5).

8. E à utiliser avec prudence.

9. E à utiliser avec prudence.

Graphique 1.5

Victimes de violence psychologique et d'exploitation financière autodéclarées, selon le sexe et le type de violence, 2009



Note(s) : Comprend les conjoints mariés, séparés ou divorcés, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100 %. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.
Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Les résultats de l'ESG de 2009 indiquent que la violence psychologique et l'exploitation financière accompagnent souvent la violence conjugale physique et sexuelle. Près de 7 répondants sur 10 qui ont dit avoir été victimes de violence conjugale ont déclaré avoir également connu de la violence psychologique ou de l'exploitation financière, ou les deux.

1.9 Résumé

La fréquence de la violence conjugale, tant dans les unions actuelles que dans les unions antérieures, est demeurée stable entre 2004 et 2009, se situant à environ 6 % de la population canadienne adulte. La proportion de Canadiens qui ont dit avoir été victimes de violence psychologique et d'exploitation financière est également restée stable, et elle se maintenait à environ 17 % en 2009.

La proportion de Canadiens qui ont dit avoir été agressés sexuellement, battus, étranglés ou menacés à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau aux mains de

leur conjoint actuel ou d'un ex-conjoint est demeurée stable entre 2004 et 2009. Toutefois, les femmes étaient encore victimes de types plus graves de violence conjugale que les hommes.

Certaines caractéristiques démographiques, dont le fait d'être plus jeune, de vivre en union libre et de vivre dans une famille recomposée, étaient liées à des niveaux accrus de violence conjugale. Il est ressorti que d'autres facteurs sociodémographiques, comme le revenu du ménage et le niveau de scolarité, avaient peu d'incidence sur la fréquence de la violence conjugale autodéclarée.

Les victimes de violence conjugale continuent à s'adresser plus souvent à des sources de soutien informelles, comme les membres de la famille et les amis, qu'à des services officiels ou à la police. En 2009, les victimes de violence conjugale étaient moins nombreuses qu'en 2004 à déclarer avoir communiqué avec un service officiel. De plus, la proportion de victimes ayant signalé l'incident à la police a également diminué en 2009.

Tableau 1.1
Victimes de violence conjugale autodéclarée au cours des cinq années précédentes, 1999, 2004 et 2009

État de la relation conjugale	1999		2004		2009 ¹	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
Relation actuelle ²						
Oui	562	3,8	552	3,5	661	3,8
Non	13 501	90,8	14 911	94,2	16 393	94,5
Relation antérieure ³						
Oui	697	25,2*	659	18,9	534	17,4
Non	2 022	73,3	2 784	79,7	2 498	81,4
Relation actuelle et antérieure						
Oui	1 239	7,4*	1 200	6,6	1 186	6,2
Non	14 504	86,8	16 443	91,1	17 608	92,2

* différence significative par rapport au groupe de référence ($p < 0,05$)

1. Groupe de référence.

2. Comprend les personnes mariées, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe.

3. Comprend les personnes séparées d'un mariage, d'une union libre ou d'une union de partenaires de même sexe, ainsi que les conjoints divorcés.

Note(s) : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » ne figurent pas dans le présent tableau; par conséquent, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004 et 2009.

Tableau 1.2
Victimes de violence conjugale autodéclarée au cours des cinq années précédentes, selon le sexe, 2009

État de la relation conjugale	Hommes		Femmes ¹		Total	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
Relation actuelle ²						
Oui	393	4,4	267	3,2	661	3,8
Non	8 423	93,9	7 970	95,2	16 393	94,5
Relation antérieure ³						
Oui	195	14,2*	339	20,1	534	17,4
Non	1 163	84,4	1 335	79,0	2 498	81,4
Relation actuelle et antérieure						
Oui	585	6,0	601	6,4	1 186	6,2
Non	8 937	92,3	8 670	92,1	17 608	92,2

* différence significative par rapport au groupe de référence ($p < 0,05$)

1. Groupe de référence.

2. Comprend les personnes mariées, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe.

3. Comprend les personnes séparées d'un mariage, d'une union libre ou d'une union de partenaires de même sexe, ainsi que les conjoints divorcés.

Note(s) : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » ne figurent pas dans le présent tableau; par conséquent, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 1.3
Victimes de violence conjugale autodéclarée au cours des 12 mois précédents, selon le sexe, 2009

État de la relation conjugale	Hommes		Femmes ¹		Total	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
Relation actuelle ²						
Oui	121	1,3	111	1,3	232	1,3
Non	8 850	98,7	8 257	98,7	17 107	98,6
Relation antérieure ³						
Oui	35	2,5	69	4,1	104	3,4
Non	1 343	97,5	1 622	95,9	2 966	96,6
Relation actuelle et antérieure						
Oui	155	1,6	178	1,9	334	1,7
Non	9 530	98,4	9 233	98,1	18 763	98,3

* différence significative par rapport au groupe de référence ($p < 0,05$)

1. Groupe de référence.

2. Comprend les personnes mariées, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe.

3. Comprend les personnes séparées d'un mariage, d'une union libre ou d'une union de partenaires de même sexe, ainsi que les conjoints divorcés.

Note(s) : Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » ne figurent pas dans le présent tableau; par conséquent, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2009.

Tableau 1.4
Victimes de violence conjugale autodéclarée au cours des cinq années précédentes, selon la province, 1999, 2004 et 2009

Province	1999		2004		2009 ¹	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	14	4,7	16	5,1	13 ^E	4,1 ^E
Île-du-Prince-Édouard	7	9,6	4 ^E	5,1 ^E	6 ^E	7,0 ^E
Nouvelle-Écosse	38	7,2	41	7,5	31	5,5
Nouveau-Brunswick	34	7,9	29	6,5	25	5,5
Québec	312	7,4 *	238	5,4	242	5,3
Ontario	366	6,0	442	6,4	453	6,2
Manitoba	46	7,7	46	7,3	48	7,4
Saskatchewan	51	9,5	46	8,4	47	8,2
Alberta	158	9,9 *	156	8,7	153	7,6
Colombie-Britannique	214	9,4 *	183	7,5	167	6,5
Total	1 239	7,4 *	1 200	6,6	1 186	6,2

* différence significative par rapport au groupe de référence ($p < 0,05$)

1. Groupe de référence.

Note(s) : Comprend les personnes mariées, les conjoints de fait, les conjoints de même sexe, ainsi que les personnes séparées et divorcées.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004 et 2009.

Tableau 1.5
Victimes de violence conjugale autodéclarée au cours des cinq années précédentes, selon la forme de violence, 1999, 2004 et 2009

Forme de violence	1999		2004		2009 ¹	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
Ont été menacées d'être frappées ou on leur a lancé quelque chose	158	12,7 *	152	12,7 *	213	18,0
Ont été poussées, empoignées, bousculées ou giflées	375	30,3	448	37,4	411	34,7
Ont reçu des coups de pied ou ont été mordues, frappées ou frappées avec un objet	311	25,1	251	20,9	290	24,5
Ont été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau	388	31,3 *	342	28,5	262	22,1
Total	1 239	100	1 200	100	1 186	100

* différence significative par rapport au groupe de référence ($p < 0,05$)

1. Groupe de référence.

Note(s) : Comprend les personnes mariées, les conjoints de fait, les conjoints de même sexe, les personnes séparées et divorcées. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004 et 2009.

Tableau 1.6
Victimes de violence conjugale autodéclarée dans une relation actuelle au cours des 12 mois précédents, selon le sexe et certaines caractéristiques démographiques, 1999, 2004 et 2009

Caractéristiques démographiques	1999		2004		2009	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
Groupe d'âge des victimes						
15 à 24 ans	23 ^E	4,7 ^E	21 ^E	4,5 ^E	F	F
25 à 34 ans ¹	87	3,1	70	2,5	69 ^E	2,3 ^E
35 à 44 ans	82	2,0	65	1,6	72 ^E	1,9 ^E
45 ans et plus	57	0,8*	74	0,9*	74	0,7*
Type d'union						
Mariage ¹	172	1,3	142	1,1	142	1,0
Union libre	77	3,8*	88	3,3*	90 ^E	2,8 ^{E*}
Type de famille						
Intacte ¹	120	1,7	105	1,5	104	1,3
Recomposée ²	27 ^E	3,7 ^{E*}	17 ^E	1,8 ^E	33 ^E	3,1 ^{E*}
Couple sans enfants	96	1,4	105	1,4	89	1,1
Monoparentale	F	F	F	F	F	F
Revenu du ménage						
Moins de 30 000 \$ ¹	58	2,8	27 ^E	1,7 ^E	22 ^E	1,8 ^E
30 000 \$ à 59 999 \$	85	1,9	76	1,8	52 ^E	1,5 ^E
60 000 \$ et plus	66	1,3*	104	1,5	144	1,4
Non déclaré ou ne sait pas	41 ^E	1,2 ^{E*}	22 ^E	0,8 ^E	14 ^E	0,5 ^E
Niveau de scolarité des victimes						
Diplôme d'études secondaires ou moins ¹	83	1,6	66	1,3	42 ^E	0,9 ^E
Certaines études postsecondaires ³	112	2,0	95	1,5	117	1,6
Diplôme universitaire	49	1,6	62	1,6	73 ^E	1,4 ^E
Non déclaré ou ne sait pas	F	F	F	F	F	F
Niveau de scolarité du conjoint ou conjoint de fait						
Diplôme d'études secondaires ou moins ¹	125	1,8	94	1,3	75	1,1
Certaines études postsecondaires ³	68	1,7	79	1,8	80	1,6
Diplôme universitaire	49	1,7	49 ^E	1,3 ^E	75 ^E	1,5 ^E
Non déclaré ou ne sait pas	F	F	F	F	F	F
Milieu de résidence des victimes						
Région métropolitaine de recensement	146	1,5	172	1,5
Région autre qu'une région métropolitaine de recensement	84	1,4	60 ^E	1,0 ^E
Nombre total d'actes de violence commis par le partenaire actuel	250	1,7	230	1,4	232	1,3

* différence significative par rapport au groupe de référence ($p < 0,05$)

1. Groupe de référence.

2. Une famille recomposée comprend des enfants des deux conjoints d'une ou de plusieurs unions antérieures, ou au moins un enfant de l'union actuelle et au moins un enfant d'une union antérieure.

3. Certaines études postsecondaires désignent un diplôme, un certificat d'un collège communautaire ou d'un cégep, d'une école technique ou de métiers.

Note(s) : Comprend les personnes mariées, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, qui seront publiées à une date ultérieure.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004 et 2009.

Tableau 1.7
Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le sexe et le service contacté ou utilisé, 1999, 2004 et 2009 ¹

Utilisation des services par les victimes	1999		2004		2009 ¹	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
Recours à des sources informelles ²						
Oui	869	70,1 *	873	72,7 *	805	67,9
Non	333	26,9	317	26,4	372	31,3
Recours à des services officiels ³						
Oui	425	34,3 *	412	34,3 *	333	28,1
Non	774	62,5	776	64,7	844	71,2
La police a été mise au courant de l'incident						
Oui	338	27,3 *	333	27,8 *	259	21,8
Non	864	69,7	857	71,5	917	77,3
Le répondant a signalé l'incident à la police						
Oui	240	19,4 *	228	19,0 *	180	15,2
Non	962	77,6	962	80,2	996	84,0
L'incident a été signalé à la police d'une autre façon						
Oui	97	7,9	105	8,8	79	6,8
Non	1 101	88,8	1 085	90,5	1 096	92,5
Total	1 239	100,0	1 200	100	1 186	100

* différence significative par rapport au groupe de référence ($p < 0,05$)

1. Groupe de référence.

2. Les sources informelles comprennent la famille, les amis ou voisins, les collègues, les médecins ou infirmières, les avocats ou les conseillers spirituels.

3. Les services officiels comprennent les centres de crise ou les lignes d'écoute téléphoniques, les conseillers ou psychologues, les centres communautaires ou familiaux, les refuges, les centres pour les femmes, les hommes ou les personnes âgées, et les services d'aide aux victimes et aux témoins.

Note(s) : Comprend les personnes mariées, les conjoints de fait, les conjoints de même sexe, et les personnes séparées et divorcées. Les réponses « Ne sait pas » et « Non déclaré » font partie du total, mais ne figurent pas dans le tableau. Par conséquent, les totaux pourraient ne pas correspondre à 100 %. Exclut les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, qui seront publiées à une date ultérieure.

Source(s) : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999, 2004 et 2009.

Section 2

La violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarée par la police, 2009

par Maire Sinha

La violence familiale envers les enfants et les jeunes demeure un problème très répandu dans la société canadienne. À l'aide des données policières, on examine dans la présente section la nature et l'ampleur des voies de fait et des infractions sexuelles qui ont été commises sur des enfants et des jeunes par des membres de leur famille. Ces types de violence peuvent être commis par des parents, des frères et soeurs, ou des membres de la famille élargie liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption¹.

2.1 Les membres de la famille commettent près du tiers des voies de fait et des infractions sexuelles à l'endroit des enfants et des jeunes

En 2009, la police a indiqué que près de 55 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans ont été victimes de voies de fait ou d'une infraction sexuelle (tableau 2.1). Parmi ceux-ci, environ 3 enfants et jeunes sur 10, soit près de 15 000 enfants et jeunes, ont été victimes d'une agression aux mains d'un membre de leur propre famille. Une proportion supplémentaire de 54 % des enfants et des jeunes ont été victimes de violence de la part d'un ami ou d'une connaissance et 15 %, d'un étranger. Ces résultats viennent confirmer ce que des documents internationaux ont avancé : la majorité des actes violents commis à l'endroit des enfants et des jeunes sont perpétrés par des individus qui font partie de l'environnement immédiat de la victime (Nations Unies, 2006).

1. Pour en savoir davantage sur la violence contre les enfants et les jeunes, veuillez consulter Loughlin et Taylor-Butts, 2009; AuCoin, 2005; et Trocmé et autres, 2010.

Encadré 1

Mesure de la violence envers les enfants et les jeunes

Les renseignements qui figurent dans la présente section sur les infractions sexuelles et les voies de fait commises à l'endroit des enfants sont fondés sur les données déclarées par la police qui ont été recueillies au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2). Ces données représentent le nombre d'affaires criminelles qui ont été signalées aux services de police canadiens et dont ceux-ci ont établi le bien-fondé. La couverture du Programme DUC 2 s'établissait à environ 99 % de la population du Canada en 2009.

Infraction sexuelle : Comprend l'agression sexuelle (niveau 1), l'agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2), l'agression sexuelle grave (niveau 3) et les autres infractions sexuelles. La catégorie « Autres infractions sexuelles » vise avant tout les affaires de violence sexuelle envers les enfants, tels les contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, l'incitation à des contacts sexuels et l'inceste.

Voies de fait : Comprend les voies de fait simples (niveau 1), les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2), les voies de fait graves (niveau 3), l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu intentionnellement, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.

Il importe de souligner que les données présentées dans cette section peuvent être une sous-estimation de la portée réelle de la violence familiale envers les enfants et les jeunes puisque de nombreux cas peuvent ne pas être portés à l'attention des autorités juridiques. De plus, d'autres types de violence familiale comme le harcèlement criminel, l'enlèvement et la violence émotive ou psychologique ne sont pas compris dans la présente analyse.

Exprimés sous forme de taux, 214 enfants et jeunes (0 à 17 ans) sur 100 000 ont été victimes de violence familiale en 2009 (tableau 2.2). Les données obtenues auprès des services de police ont révélé que les taux de violence familiale à l'endroit des enfants et des jeunes sont relativement stables depuis que ces données ont été rendues publiques pour la première fois en 2004².

2.2 Les voies de fait simples : le type de violence familiale le plus courant

Parmi les 15 000 enfants et jeunes victimes de violence familiale en 2009, environ les deux tiers (67 %) ont été victimes de voies de fait. La majorité de ces infractions (81 %) consistaient en des voies de fait de niveau 1, soit la catégorie de voies de fait qui entraînent les blessures corporelles les moins graves aux victimes. Les voies de fait majeures — les voies de fait graves et les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles — représentaient environ 18 % de toutes les voies de fait sur des enfants et des jeunes commises par des membres de la famille. La proportion de 1 % restante comprenait les autres voies de fait et les infractions relatives aux armes à feu.

L'autre tiers (33 %) des enfants et des jeunes victimes de violence familiale ont fait l'objet d'infractions sexuelles. Comme dans le cas des voies de fait, la plupart (77 %) de ces infractions appartenaient à la catégorie des agressions sexuelles de niveau 1, soit

celle qui cause les lésions corporelles les moins graves aux victimes. Les formes plus graves d'infractions sexuelles — l'agression sexuelle grave et l'agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles — représentaient moins de 1 % des infractions sexuelles sur des enfants et des jeunes. D'autres infractions sexuelles, tels les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et le leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur, constituaient les 23 % restants des infractions sexuelles perpétrées par des membres de la famille à l'endroit des enfants et des jeunes.

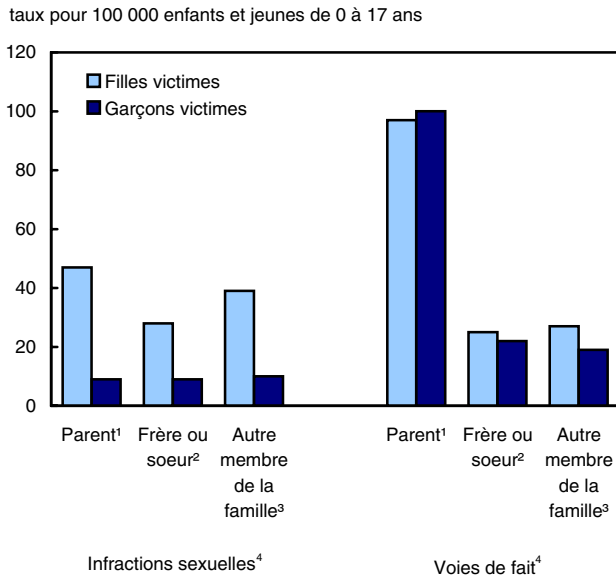
2.3 Les parents commettent plus de la moitié des voies de fait et des infractions sexuelles dans la famille contre des enfants et des jeunes

Les parents³ étaient responsables de plus de la moitié (59 %) des voies de fait et des infractions sexuelles dans la famille sur des enfants et des jeunes en 2009. Pour chaque tranche de 100 000 enfants et jeunes au Canada en 2009, 126 ont été agressés physiquement ou sexuellement par leur père ou leur mère. Ce taux était environ trois fois plus élevé que le taux d'agressions commises par des frères et sœurs (41 pour 100 000) ou par d'autres membres de la famille (47 pour 100 000) (tableau 2.3, graphique 2.1).

Les victimes les plus jeunes (moins de trois ans) étaient les plus vulnérables à la violence aux mains d'un parent (tableau 2.4). En 2009, environ 8 victimes sur 10 (81 %) de ce groupe d'âge ont été agressées par leur père ou leur mère. Par comparaison, 60 % des enfants de 3 à 11 ans et 55 % des jeunes de 12 à 17 ans ont subi le même sort.

2. Les données sur les tendances proviennent d'un sous-ensemble non représentatif de services de police qui desservait 57 % de la population du Canada en 2009. Les données démographiques par âge pour ce sous-ensemble de services de police sont devenues accessibles en 2004.
3. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.

Graphique 2.1
Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait aux mains de membres de la famille déclarées par la police, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2009



1. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.
2. Comprend les frères et sœurs naturels, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.
3. Comprend tous les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption (p. ex. les conjoints et conjointes [actuels ou anciens], les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les grands-parents).
4. Voir le tableau 2.1 pour obtenir la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

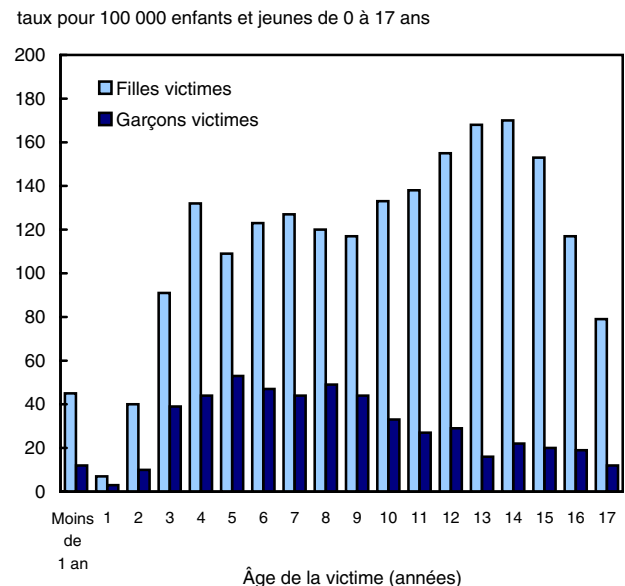
2.4 Les filles sont plus souvent victimisées par un membre de la famille que les garçons

Dans l'ensemble, les données déclarées par la police ont révélé que les filles de moins de 18 ans sont plus susceptibles d'être victimes de violence familiale que les garçons du même âge. Ce constat est attribuable

en grande partie aux victimisations impliquant des infractions sexuelles. En 2009, le taux d'infractions sexuelles aux mains de membres de la famille qui sont venues à l'attention de la police était quatre fois plus élevé chez les filles que chez les garçons (113 par rapport à 28 pour 100 000 enfants et jeunes) (tableau 2.3). On observe des taux plus élevés de violence sexuelle contre les filles, et ce, quel que soit l'âge des victimes.

L'âge auquel les enfants et les jeunes sont victimes d'infractions sexuelles aux mains de membres de leur famille varie chez les filles et les garçons. En effet, le taux de violence sexuelle chez les filles avait tendance à augmenter pendant l'enfance et atteignait sa valeur maximale à l'âge de 14 ans. Chez les garçons, en revanche, ce taux était le plus élevé entre cinq et huit ans (graphique 2.2).

Graphique 2.2
Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles aux mains de membres de la famille déclarées par la police, selon le sexe et l'âge de la victime, Canada, 2009



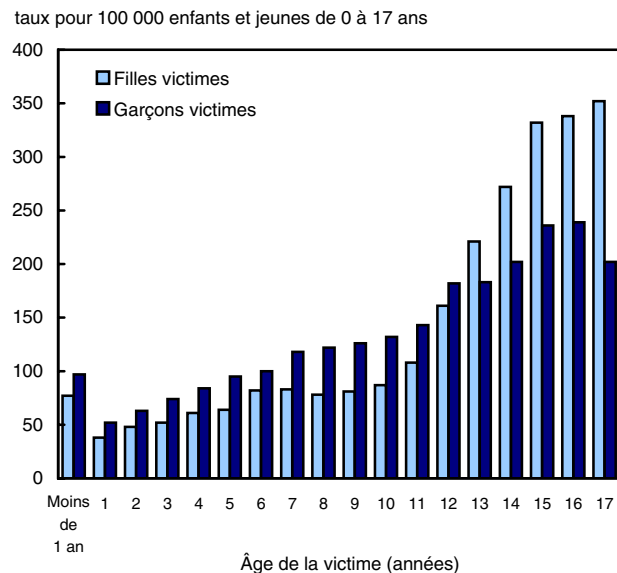
Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Par ailleurs, les taux de voies de fait perpétrées par des membres de la famille envers des filles et des garçons se rapprochaient davantage comparativement aux taux d'infractions sexuelles (149 par rapport à 140 pour 100 000 enfants et jeunes). Tant chez les filles que chez les garçons, ces taux étaient les plus élevés pendant l'adolescence (graphique 2.3).

Graphique 2.3

Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes de voies de fait aux mains de membres de la famille déclarées par la police, selon le sexe et l'âge de la victime, Canada, 2009



Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

2.5 Peu de voies de fait ou d'infractions sexuelles entraînent des blessures graves

Certaines affaires de violence familiale entraînent des blessures corporelles aux victimes. Si relativement peu d'enfants et de jeunes ont nécessité des soins médicaux professionnels à la suite de l'affaire, 57 % des enfants et des jeunes qui ont été agressés physiquement et 16 % de ceux qui ont été agressés sexuellement ont nécessité des soins légers, comme des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace) (tableau 2.5). Ces proportions étaient semblables à celles observées chez les enfants et les jeunes ayant été victimes de voies de fait ou d'infractions sexuelles par une personne non apparentée (58 % et 14 %).

2.6 Résumé

Les données déclarées par la police ont révélé qu'en 2009, près du tiers des voies de fait et des infractions sexuelles sur des enfants et des jeunes ont été perpétrées par un membre de leur famille; les parents ont commis plus de la moitié de ces voies de fait et infractions sexuelles dans la famille.

Un peu plus des deux tiers des affaires de violence familiale signalées à la police étaient des voies de fait, alors que l'autre tiers consistait en des infractions sexuelles. Les filles étaient plus susceptibles que les garçons d'avoir été victimes d'une agression, en particulier d'une infraction sexuelle. Les voies de fait simples et les agressions sexuelles de niveau 1 — la catégorie des voies de fait et des infractions sexuelles qui entraînent les blessures corporelles les moins graves aux victimes — étaient plus souvent commises contre les enfants et les jeunes.

Tableau 2.1
Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait déclarées par la police, selon le groupe d'âge et le type d'infraction, Canada, 2009

Type d'infraction	Total des victimes	Victimes adultes âgées de 18 ans et plus		Enfants et jeunes victimes âgés de 0 à 17 ans		Enfants et jeunes victimes selon le groupe d'âge					
		nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	Moins de 3 ans		3 à 11 ans		12 à 17 ans	
Total des infractions sexuelles et des voies de fait	263 985	209 325	781	54 660	789	1 479	132	12 606	386	40 575	1 600
Infractions sexuelles	23 650	9 815	37	13 835	200	454	41	5 037	154	8 344	329
Agression sexuelle grave (niveau 3)	117	95	0	22	0	1	0	7	0	14	1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	340	238	1	102	1	1	0	18	1	83	3
Agression sexuelle (niveau 1)	19 800	9 179	34	10 621	153	177	16	3 714	114	6 730	265
Autres infractions sexuelles ²	3 393	303	1	3 090	45	275	25	1 298	40	1 517	60
Contacts sexuels	1 583	0	0	1 583	23	192	17	751	23	640	25
Incitation à des contacts sexuels	397	0	0	397	6	57	5	165	5	175	7
Leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur	253	0	0	253	4	2	0	37	1	214	8
Inceste	183	46	0	137	2	7	1	71	2	59	2
Exploitation sexuelle	74	0	0	74	1	0	0	0	0	74	3
Voyeurisme	260	194	1	66	1	2	0	10	0	54	2
Corruption d'enfants	26	0	0	26	0	1	0	11	0	14	1
Relations sexuelles anales	14	7	0	7	0	1	0	3	0	3	0
Bestialité — perpétration, usage de la force, incitation	3	2	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Autres infractions sexuelles inconnues	600	54	0	546	8	13	1	250	8	283	11
Voies de fait	240 335	199 510	744	40 825	590	1 025	92	7 569	232	32 231	1 271
Voies de fait graves (niveau 3)	3 448	3 050	11	398	6	86	8	26	1	286	11
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	51 437	43 014	160	8 423	122	195	17	1 498	46	6 730	265
Voies de fait simples (niveau 1)	174 624	143 173	534	31 451	454	719	64	5 940	182	24 792	978
Fait de braquer une arme à feu	498	399	1	99	1	0	0	24	1	75	3
Infliction illégale de lésions corporelles	519	422	2	97	1	6	1	6	0	85	3
Négligence criminelle causant des lésions corporelles	251	182	1	69	1	14	1	25	1	30	1
Usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme à feu dans la perpétration d'une infraction	179	127	0	52	1	2	0	8	0	42	2
Décharge d'une arme à feu intentionnellement	185	142	1	43	1	0	0	11	0	32	1
Trappe susceptible de causer ou causant des lésions corporelles	6	2	0	4	0	0	0	0	0	4	0
Autres voies de fait ³	9 188	8 999	34	189	3	3	0	31	1	155	6

1. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
 2. Depuis le 1^{er} avril 2008, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire ne comprend plus la catégorie « Autres infractions sexuelles »; il permet maintenant la collecte de renseignements détaillés sur ces types d'infractions. Toutefois, certains services policiers n'ont pas effectué en totalité la transition de la catégorie générale vers les catégories des infractions sexuelles détaillées.
 3. Comprend les voies de fait contre des policiers et autres agents de la paix.
- Note(s)** : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009.
- Source(s)** : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.2
Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait déclarées par la police, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2009

Type d'infraction ¹	Total		Lien de l'auteur présumé avec la victime								
			Membre de la famille ²		Ami ou connaissance ³		Étranger		Lien inconnu ⁴		
	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵	
Total des agressions											
Total	54 660	789	14 833	214	25 778	372	7 195	104	6 854	99	
Filles	28 273	838	8 858	263	13 475	400	2 743	81	3 197	95	
Garçons	26 387	743	5 975	168	12 303	346	4 452	125	3 657	103	
Infractions sexuelles											
Total	13 835	200	4 837	70	6 082	88	1 301	19	1 615	23	
Filles	11 335	336	3 827	113	5 008	148	1 145	34	1 355	40	
Garçons	2 500	70	1 010	28	1 074	30	156	4	260	7	
Voies de fait											
Total	40 825	590	9 996	144	19 696	284	5 894	85	5 239	76	
Filles	16 938	502	5 031	149	8 467	251	1 598	47	1 842	55	
Garçons	23 887	673	4 965	140	11 229	316	4 296	121	3 397	96	

1. Voir le tableau 2.1 pour obtenir la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes.
2. Comprend les parents, les frères ou sœurs et les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption.
3. Comprend tout lien dans lequel l'auteur présumé et la victime se connaissent mais ne sont pas apparentés, ainsi que tout lien de tutelle légale (p. ex. les amis et amies, les connaissances, les voisins et voisines, les symboles d'autorité [professeur, travailleur des services de garderie, etc.], les relations criminelles et les relations d'affaires).
4. Comprend les affaires non résolues et les affaires pour lesquelles la police a déclaré que le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.
5. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.3
Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait aux mains de membres de la famille déclarées par la police, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2009

Type d'infraction ¹	Total des membres de la famille		Lien de l'auteur présumé avec la victime						
			Parent ²		Frère ou sœur ³		Autre membre de la famille ⁴		
	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵	nombre	taux ⁵	
Total des agressions									
Total	14 833	214	8 719	126	2 866	41	3 248	47	
Filles	8 858	263	4 849	144	1 776	53	2 233	66	
Garçons	5 975	168	3 870	109	1 090	31	1 015	29	
Infractions sexuelles									
Total	4 837	70	1 915	28	1 258	18	1 664	24	
Filles	3 827	113	1 579	47	938	28	1 310	39	
Garçons	1 010	28	336	9	320	9	354	10	
Voies de fait									
Total	9 996	144	6 804	98	1 608	23	1 584	23	
Filles	5 031	149	3 270	97	838	25	923	27	
Garçons	4 965	140	3 534	100	770	22	661	19	

1. Voir le tableau 2.1 pour obtenir la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes.
2. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.
3. Comprend les frères et sœurs naturels, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.
4. Comprend tous les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption (p. ex. les conjoints et conjointes [actuels ou anciens], les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les grands-parents).
5. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.4

Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait aux mains de membres de la famille déclarées par la police, selon le groupe d'âge de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2009

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Tous les âges	Groupe d'âge des victimes					
		Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 8 ans	9 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans
nombre							
Parent ¹	8 719	744	1 018	1 157	1 281	2 188	2 331
Frère ou soeur ²	2 866	72	266	365	473	742	948
Autre membre de la famille ³	3 248	99	340	421	425	685	1 278
Total des membres de la famille	14 833	915	1 624	1 943	2 179	3 615	4 557
pourcentage							
Parent ¹	59	81	63	60	59	61	51
Frère ou soeur ²	19	8	16	19	22	21	21
Autre membre de la famille ³	22	11	21	22	20	19	28
Total des membres de la famille	100	100	100	100	100	100	100

1. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.
2. Comprend les frères et soeurs naturels, les demi-frères et demi-soeurs, ainsi que les frères et soeurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.
3. Comprend tous les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption (p. ex. les conjoints et conjointes [actuels ou anciens], les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les grands-parents).

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.5

Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait aux mains de membres de la famille et de personnes non apparentées déclarées par la police, selon la gravité des blessures, Canada, 2009

Type d'infraction ¹	Total		Aucune blessure corporelle ²		Blessures corporelles mineures ³		Blessures corporelles graves ⁴		Gravité inconnue	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Membres de la famille										
Total des agressions										
Total	14 833	100	7 033	54	5 869	45	180	1	1 751	...
Filles	8 858	100	4 562	59	3 115	40	74	1	1 107	...
Garçons	5 975	100	2 471	46	2 754	52	106	2	644	...
Infractions sexuelles										
Total	4 837	100	3 315	84	618	16	0	0	904	...
Filles	3 827	100	2 658	84	495	16	0	0	674	...
Garçons	1 010	100	657	84	123	16	0	0	230	...
Voies de fait										
Total	9 996	100	3 718	41	5 251	57	180	2	847	...
Filles	5 031	100	1 904	41	2 620	57	74	2	433	...
Garçons	4 965	100	1 814	40	2 631	58	106	2	414	...
Personnes non apparentées										
Total des agressions										
Total	32 973	100	15 186	49	15 125	49	539	2	2 123	...
Filles	16 218	100	8 445	56	6 427	43	91	1	1 255	...
Garçons	16 755	100	6 741	42	8 698	55	448	3	868	...
Infractions sexuelles										
Total	7 383	100	5 577	86	940	14	1	0	865	...
Filles	6 153	100	4 618	85	829	15	1	0	705	...
Garçons	1 230	100	959	90	111	10	0	0	160	...
Voies de fait										
Total	25 590	100	9 609	39	14 185	58	538	2	1 258	...
Filles	10 065	100	3 827	40	5 598	59	90	1	550	...
Garçons	15 525	100	5 782	39	8 587	58	448	3	708	...

1. Voir le tableau 2.1 pour obtenir la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes.

2. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique contre la victime, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.

3. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).

4. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport à un établissement médical.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Section 3

La violence familiale envers les personnes âgées déclarée par la police, 2009

par Maire Sinha

Les aînés représentent un segment croissant de la population canadienne. En 2009, les personnes de 65 ans et plus représentaient 13 % de la population, en hausse par rapport à la proportion de 9 % observée 30 ans plus tôt (Statistique Canada, 2010). Bien que la santé et le bien-être des aînés se soient améliorés considérablement au fil des ans, ils continuent de présenter des niveaux plus élevés d'incapacité physique, de vulnérabilité mentale et de dépendance financière comparativement aux adultes plus jeunes (Ramage-Morin, Shields et Martel, 2010). Les personnes apparentées sont souvent celles qui doivent répondre aux besoins de cette population grandissante (Cranswick et Dosman, 2008), ce qui met un nombre croissant d'aînés à risque de violence familiale.

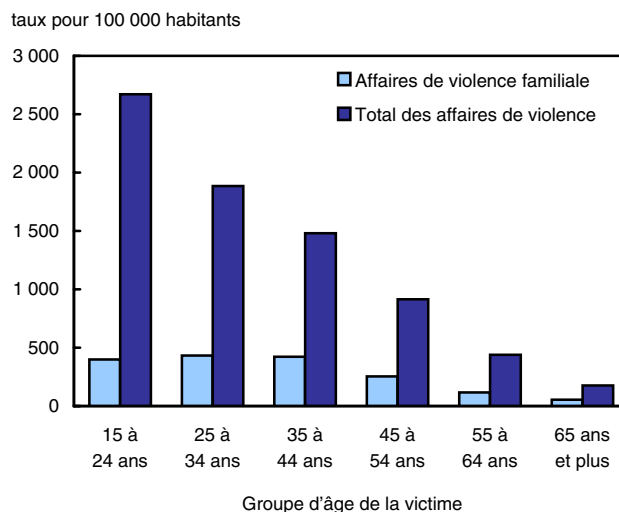
Reposant sur les données déclarées par la police, cette section porte sur la nature et l'étendue des crimes violents commis sur les aînés par des membres de la famille. Ces types d'affaires peuvent être perpétrés par des conjoints ou conjointes, des enfants adultes, des frères et soeurs, ou des membres de la famille élargie liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption.

3.1 La violence familiale est moins fréquente chez les personnes âgées que chez les groupes d'âge plus jeunes

De façon générale, les personnes de 65 ans et plus ont tendance à afficher des taux inférieurs de victimisation avec violence déclarée par la police que les groupes d'âge plus jeunes. En 2009, le taux de violence envers les aînés était deux fois et demie plus faible que le taux du deuxième groupe d'âge parmi les plus vieux (55 à 64 ans), et environ 15 fois inférieur au

taux du groupe le plus à risque, soit les personnes de 15 à 24 ans (graphique 3.1). Cela dit, les données provenant d'un sous-ensemble de services de police ont révélé que le taux de violence familiale envers les personnes âgées a augmenté de 14 % depuis 2004, année au cours de laquelle ces renseignements ont été rendus publics pour la première fois¹.

Graphique 3.1
Victimes d'un crime violent, selon le groupe d'âge de la victime, Canada, 2009



Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

La police a dénombré près de 7 900 aînés victimes de crimes violents en 2009 (tableau 3.1). Parmi les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était connu, plus de 2 400 affaires, soit environ le tiers (35 %), ont été perpétrées par un

1. Les données sur les tendances proviennent d'un sous-ensemble non représentatif de services de police qui desservait 57 % de la population du Canada en 2009. Les données démographiques par âge pour ce sous-ensemble de services de police sont devenues accessibles en 2004.

membre de la famille de la victime. Une proportion supplémentaire de 35 % des crimes ont été commis par un ami ou une connaissance, et 29 %, par un étranger.

Encadré 1

Mesure de la violence envers les personnes âgées

Les renseignements qui figurent dans la présente section sur la violence envers les personnes de 65 ans et plus reposent sur les données déclarées par la police qui ont été recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2). Ces données représentent le nombre d'affaires criminelles qui ont été signalées aux services de police canadiens et dont ceux-ci ont établi le bien-fondé. La couverture du Programme DUC 2 s'établissait à environ 99 % de la population du Canada en 2009.

Il importe de souligner que les données des services de police présentées dans cette section peuvent sous-estimer la portée réelle de la violence familiale envers les personnes âgées puisque de nombreux cas peuvent ne pas être portés à l'attention des autorités juridiques. Selon les résultats de l'Enquête sociale générale de 2009, dans l'ensemble, environ 7 crimes violents sur 10 n'ont pas été signalés à la police, le plus souvent parce que les victimes ne croyaient pas que l'incident était assez important ou parce qu'elles avaient réglé la situation d'une autre façon (Perreault et Brennan, 2010). De plus, d'autres types de violence familiale comme le harcèlement criminel, l'enlèvement, la violence émotive ou psychologique, la négligence et les mauvais traitements ne sont pas compris dans la présente analyse.

3.2 La violence familiale envers les personnes âgées est le plus souvent perpétrée par des conjoints et des enfants adultes

Bien que les hommes âgés soient plus susceptibles que les femmes âgées d'être victimes de crimes violents dans l'ensemble, les crimes violents dans la famille visent plus souvent des femmes âgées que des hommes âgés. En 2009, des membres de la famille ont commis 41 % de toutes les affaires de victimisation envers les femmes âgées comparativement à 23 %

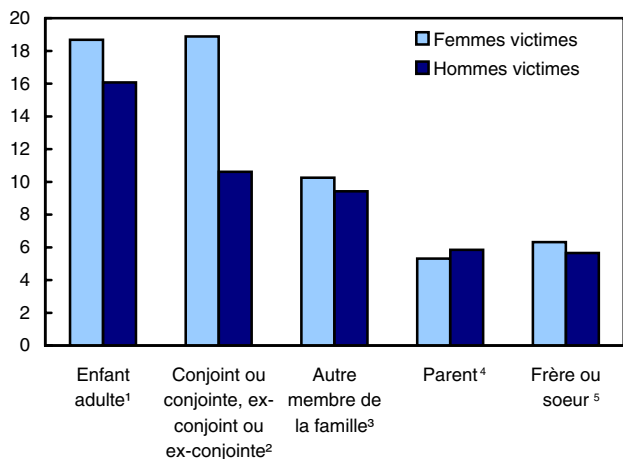
de celles ayant visé des hommes âgés. Les hommes âgés étaient plus susceptibles d'être victimisés par une connaissance ou un étranger que par un membre de la famille.

Les affaires de victimisation envers les hommes âgés par des membres de la famille étaient le plus souvent commises par des enfants adultes en 2009 (graphique 3.2). Les femmes âgées étaient quant à elles presque aussi susceptibles d'être victimes aux mains de leur conjoint que de leur enfant adulte.

Graphique 3.2

Personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes de violence familiale, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2009

taux pour 100 000 personnes de 65 ans et plus



Lien de l'auteur présumé avec la victime

1. Comprend les enfants naturels ou adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.
2. Comprend les conjoints mariés et les conjoints de fait actuels ou anciens.
3. Comprend tous les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption (p. ex. les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).
4. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.
5. Comprend les frères et sœurs naturels, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 ans et plus. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

3.3 Les voies de fait simples sont le crime violent le plus souvent commis envers les personnes âgées

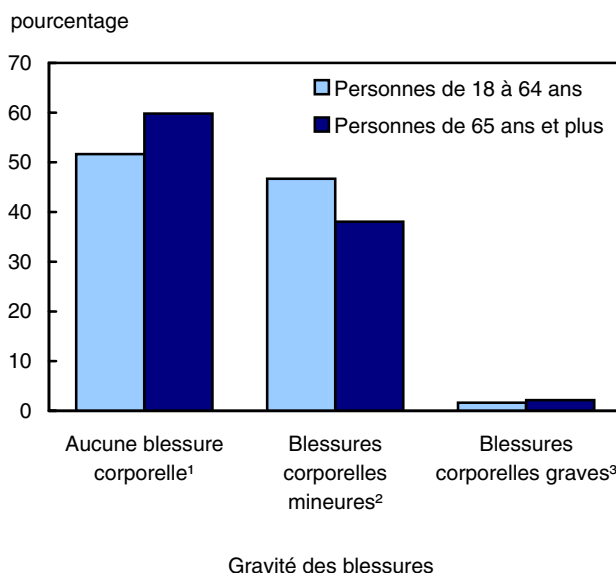
Les voies de fait simples — la catégorie de voies de fait qui entraînent les blessures corporelles les moins graves aux victimes — étaient l'infraction avec violence la plus souvent commise par des membres de la famille envers des aînés en 2009 (tableau 3.2). Cette infraction représentait plus de la moitié (53 %) des affaires de violence familiale. Une autre proportion de 21 % des affaires de violence familiale impliquaient des menaces, 13 % comportaient des voies de fait majeures (niveaux 2 et 3) et 4 %, du harcèlement criminel. La proportion restante de 9 % des infractions regroupait divers crimes violents, notamment l'agression sexuelle, le vol qualifié et l'extorsion. Ces proportions étaient semblables tant chez les femmes que chez les hommes âgés.

En 2009, la plupart des aînés (6 sur 10) n'ont subi aucune blessure à la suite de la victimisation dont ils ont fait l'objet aux mains d'un membre de leur famille (tableau 3.3, graphique 3.3). Toutefois, 38 % des aînés ont nécessité des soins légers, comme des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace), et 2 % ont eu besoin d'une intervention médicale en raison d'une blessure grave. Enfin, 10 aînés sont morts à la suite d'un acte de violence commis à leur endroit par un membre de la famille.

Comme dans l'ensemble des crimes violents, la majorité des affaires de victimisation dans la famille envers les personnes âgées n'impliquaient pas d'arme. En 2009, les personnes âgées étaient plus susceptibles d'avoir été victimisées au moyen de la force physique (61 %) ou de menaces de la part d'un

membre de leur famille que d'avoir vu une arme utilisée contre elles (15 %) (tableau 3.4).

Graphique 3.3
Personnes de 65 ans et plus et personnes de 18 à 64 ans qui ont été victimes de violence familiale, selon la gravité des blessures, Canada, 2009



1. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique contre la victime, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.
 2. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).
 3. Comprend les blessures qui ont entraîné la mort et les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport à un établissement médical.
- Note(s) :** Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009.
- Source(s) :** Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

3.4 Les aînés plus âgés sont moins à risque de subir un crime violent aux mains d'un membre de la famille

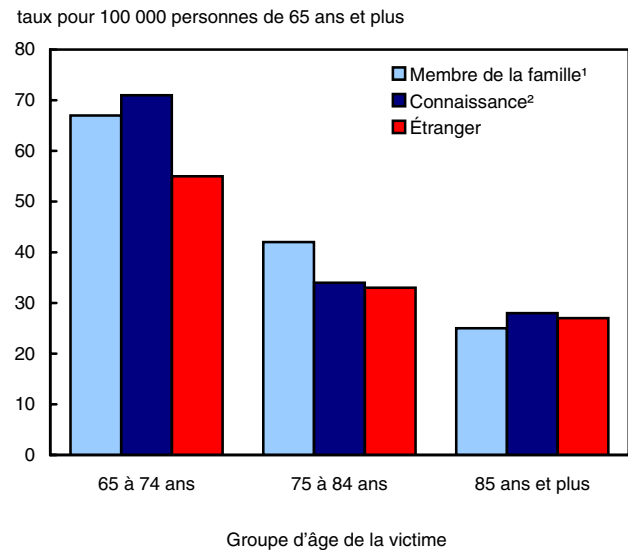
À l'image de la tendance observée au chapitre des taux de crimes violents en général, la prévalence de la violence familiale commise envers les personnes âgées a tendance à diminuer avec l'âge (graphique 3.4). En effet, le taux de violence familiale envers les aînés plus jeunes (65 à 74 ans) était le plus élevé à 67 pour 100 000 personnes âgées, comparativement à un taux de 42 pour 100 000 personnes de 75 à 84 ans et à un taux de 25 pour 100 000 personnes de 85 ans et plus.

Par ailleurs, les auteurs de la violence envers les aînés ont tendance à varier selon l'âge de ces derniers. Les aînés de 75 à 84 ans étaient le seul groupe d'âge dont les membres de la famille étaient le plus souvent les auteurs de la violence. En ce qui concerne les groupes d'aînés plus jeunes et plus âgés, les auteurs de la violence étaient le plus souvent des amis ou des connaissances (graphique 3.4).

Certaines recherches laissent entendre que des taux de violence familiale inférieurs envers les aînés plus âgés peuvent être liés en partie à leurs conditions de vie et à leur état de santé. En vieillissant, les aînés sont de plus en plus susceptibles de résider dans un établissement (Cranswick et Dosman, 2008) et, par conséquent, moins susceptibles d'être exposés à des membres de leur famille et au risque de violence. En outre, les aînés plus âgés sont davantage susceptibles de souffrir de maladies chroniques et de déficience cognitive, lesquelles peuvent limiter leur capacité de

signaler la violence à la police (Sev'er, 2009; Welfel et autres, 2000).

Graphique 3.4
Personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes de violence, selon le groupe d'âge de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2009



1. Comprend toutes les personnes liées à la victime par le sang, par mariage ou par adoption.
2. Comprend les amis et amies, les petits amis et petites amies, les ex-petits amis et ex-petites amies, les voisins et voisines, les symboles d'autorité, les relations d'affaires, les relations criminelles et les simples connaissances.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 ans et plus.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.1
Personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes d'un crime violent, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2009

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Total		Sexe des victimes			
			Femmes		Hommes	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
Total des membres de la famille	2 427	54	1 467	59	960	48
Enfant adulte ²	785	18	461	19	324	16
Conjoint ou conjointe, ex-conjoint ou ex-conjointe ³	680	15	466	19	214	11
Frère ou sœur ⁴	270	6	156	6	114	6
Parent ⁵	249	6	131	5	118	6
Membre de la famille élargie ⁶	443	10	253	10	190	9
Total des amis, connaissances et autres personnes	2 429	54	908	37	1 521	75
Ami ou connaissance ⁷	2 044	46	799	32	1 245	62
Relation d'affaires	373	8	105	4	268	13
Relation criminelle	12	0	4	0	8	0
Étranger	1 997	45	802	32	1 195	59
Lien inconnu	1 018	23	440	18	578	29
Total de la violence envers les personnes âgées	7 871	176	3 617	147	4 254	211

1. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 ans et plus. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Comprend les enfants naturels ou adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.

3. Comprend les conjoints mariés et les conjoints de fait actuels ou anciens.

4. Comprend les frères et sœurs naturels, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.

5. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.

6. Comprend tous les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption (p. ex. les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).

7. Comprend les amis et amies, les petits amis et petites amies, les ex-petits amis et ex-petites amies, les voisins et voisines, les symboles d'autorité et les simples connaissances.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.2
Personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes de violence familiale, selon le sexe et le type d'infraction, Canada, 2009

Type d'infraction	Total		Sexe des victimes			
			Femmes		Hommes	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
Homicide ou tentative de meurtre	18	0	10	0	8	0
Agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3)	25	1	24	1	1	0
Voies de fait majeures (niveaux 2 et 3)	304	7	163	7	141	7
Voies de fait simples (niveau 1)	1 284	29	774	31	510	25
Vol qualifié	20	0	12	0	8	0
Extorsion	18	0	7	0	11	1
Harcèlement criminel	103	2	79	3	24	1
Menaces	520	12	304	12	216	11
Autres infractions violentes ²	135	3	94	4	41	2
Total	2 427	54	1 467	59	960	48

1. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 ans et plus. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Comprend notamment les appels téléphoniques indécents ou harcelants, la négligence criminelle entraînant des lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu intentionnellement, l'usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme à feu dans la perpétration d'une infraction, le fait de braquer une arme à feu, la trappe susceptible de causer ou causant des lésions corporelles, l'enlèvement, l'infraction illégale de lésions corporelles et les autres infractions violentes.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.3
Personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes de violence familiale, selon le sexe et la gravité des blessures, Canada, 2009

Gravité des blessures	Total		Sexe des victimes			
			Femmes		Hommes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Aucune blessure corporelle ¹	1 366	60	838	61	528	58
Blessures corporelles mineures ²	869	38	515	37	354	39
Blessures corporelles graves ³	39	2	20	1	19	2
Décès	10	0	8	1	2	0
Gravité inconnue	143	...	86	...	57	...
Total	2 427	100	1 467	100	960	100

1. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique contre la victime, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.
2. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).
3. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport à un établissement médical.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.4
Personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes de violence familiale, selon le sexe et le type d'arme utilisé, Canada, 2009

Type d'arme utilisé	Total		Sexe des victimes			
			Femmes		Hommes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Aucune arme	175	8	111	8	64	7
Force physique	1 407	61	863	62	544	59
Menaces	384	17	235	17	149	16
Armes	349	15	183	13	166	18
Gourdin ou instrument contondant	69	3	40	3	29	3
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu	106	5	51	4	55	6
Arme à feu	26	1	14	1	12	1
Autre arme ¹	148	6	78	6	70	8
Arme inconnue	112	...	75	...	37	...
Total	2 427	100	1 467	100	960	100

1. Comprend notamment les explosifs, le feu, les véhicules à moteur et du poison.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 99 % de la population du Canada en 2009.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Section 4

Les homicides dans la famille, 2000 à 2009

par Andrea Taylor-Butts et Lindsay Porter

Les homicides, particulièrement ceux qui mettent en cause des membres de la famille, sont relativement rares au Canada puisqu'ils représentent moins de 1 % de tous les crimes violents signalés à la police chaque année. La présente section traite de la nature et de l'étendue des homicides dans la famille au pays. Ces affaires comprennent le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide commis par un membre de la famille lié à la victime par le sang, par mariage ou par adoption.

L'information est présentée pour trois groupes : les conjoints, les enfants et les jeunes (0 à 17 ans) et les personnes âgées (65 ans et plus). Les données sont tirées de l'Enquête sur les homicides, laquelle permet de recueillir des renseignements détaillés auprès des services de police sur tous les homicides commis au Canada.

4.1 Les membres de la famille commettent le tiers des homicides résolus

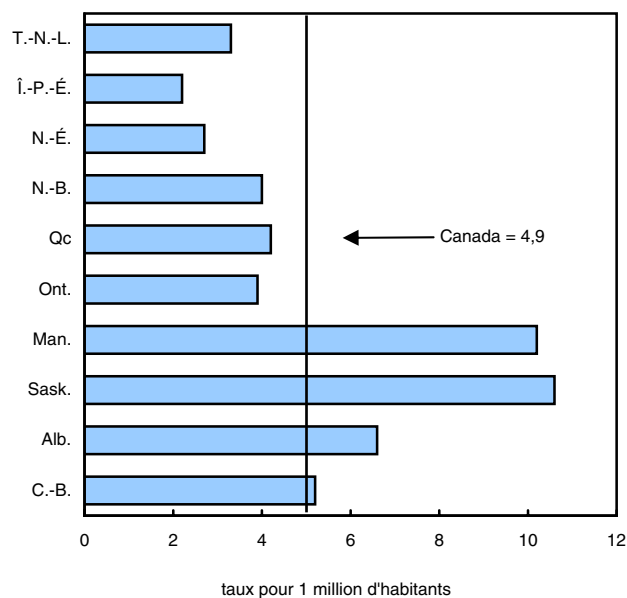
Au cours des 10 dernières années, la police a dénombré un peu plus de 1 500 homicides commis par un membre de la famille de la victime, ce qui représente environ le tiers (35 %) des homicides résolus¹ (tableau 4.1). Le taux d'homicides dans la famille variait entre 4 et 6 victimes pour chaque tranche de 1 million d'habitants pendant cette période.

Tout comme la tendance observée au chapitre des homicides en général, le taux d'homicides dans la famille noté au cours des 10 dernières années était

1. On entend par « homicides résolus » les homicides pour lesquels au moins un auteur présumé a été identifié par la police.

généralement plus élevé dans l'Ouest canadien que dans les régions de l'Est du pays. Parmi les provinces, l'Île-du-Prince-Édouard a inscrit le plus faible taux, alors que la Saskatchewan et le Manitoba ont affiché les plus forts taux (tableau 4.2, graphique 4.1).

Graphique 4.1
Homicides dans la famille, selon la province, 2000 à 2009



Note(s) : Les taux sont calculés pour 1 million d'habitants. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

4.2 Homicides entre conjoints

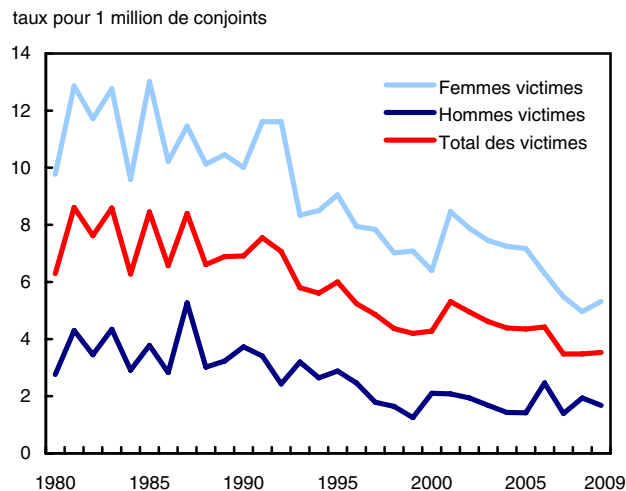
Les homicides entre conjoints comprennent les homicides commis entre des personnes mariées, entre des conjoints de fait et entre des personnes séparées ou divorcées de ces unions. Entre 2000 et 2009, les homicides entre conjoints représentaient 16 % des homicides résolus et près de la moitié (47 %) des homicides dans la famille.

4.2.1 Le taux d’homicides entre conjoints est stable pour une troisième année d’affilée

Après avoir affiché un recul général pendant près de 30 ans, le taux d’homicides entre conjoints est demeuré stable en 2009 pour une troisième année consécutive (tableau 4.3). Le taux de 3,5 victimes pour 1 million de conjoints observé en 2009 était de 44 % inférieur à celui enregistré il y a 30 ans. Certains travaux de recherche donnent à penser que des rapports d’emploi plus équitables entre les hommes et les femmes, des niveaux accrus de scolarité et des taux supérieurs de divorce peuvent avoir contribué au recul à long terme des taux d’homicides entre conjoints (Dawson, Pottie Bunge et Baldé, 2009).

Bien que les hommes soient plus susceptibles d’être victimes d’un homicide, les femmes sont davantage susceptibles d’être victimes d’un homicide dans la famille, particulièrement aux mains de leur conjoint. Au cours des 30 dernières années, le taux d’homicides sur une conjointe est demeuré environ de trois à quatre fois plus élevé que le taux observé chez les hommes (graphique 4.2).

Graphique 4.2
Homicides entre conjoints, selon le sexe, Canada, 1980 à 2009



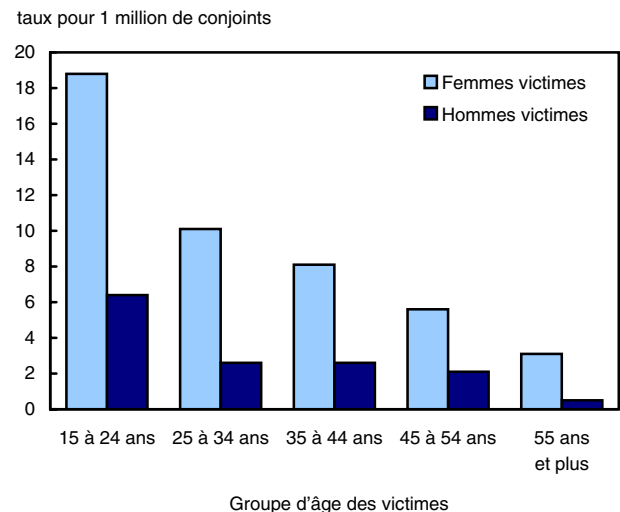
Note(s) : Les taux sont calculés pour 1 million de conjoints. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Comprend les personnes de 15 ans et plus qui sont mariées, séparées ou divorcées, ainsi que celles vivant en union libre. Exclut les homicides sur des conjoints de même sexe en raison de l’indisponibilité des données démographiques concernant les couples de même sexe.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

4.2.2 Le risque d’homicide entre conjoints diminue à mesure qu’augmente l’âge

Autant pour les hommes que pour les femmes, les taux d’homicides entre conjoints ont tendance à être plus élevés chez les personnes de 15 à 24 ans et à diminuer à mesure qu’augmente l’âge (graphique 4.3). Entre 2000 et 2009, les taux d’homicides entre conjoints chez les hommes et les femmes âgés de 15 à 24 ans étaient environ le double des taux notés chez leurs homologues de 25 à 34 ans, lesquels représentent le groupe d’âge ayant enregistré le deuxième taux d’homicides en importance.

Graphique 4.3
Homicides entre conjoints, selon le sexe et le groupe d’âge, Canada, 2000 à 2009



Note(s) : Les taux sont calculés pour 1 million de conjoints. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Comprend les personnes de 15 ans et plus qui sont mariées, séparées ou divorcées, ainsi que celles vivant en union libre. Exclut les homicides sur des conjoints de même sexe en raison de l’indisponibilité des données démographiques concernant les couples de même sexe.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

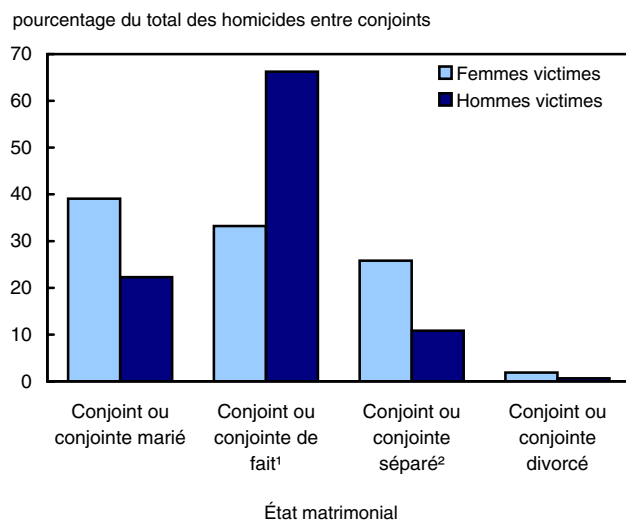
4.2.3 Les conjoints sont plus souvent tués par une partenaire en union libre, alors que les conjointes sont plus souvent tuées par leur mari

Dans l’ensemble, la plupart des homicides entre conjoints ont été commis par un conjoint ou une conjointe actuel plutôt que par un ex-conjoint ou une ex-conjointe. Entre 2000 et 2009, 40 % des homicides entre conjoints impliquaient des partenaires

en union libre et 36 %, des conjoints mariés. Une autre proportion de 23 % des homicides ont été commis contre des conjoints séparés et 2 %, des conjoints divorcés.

L'état matrimonial a tendance à varier selon le sexe de la victime. Si la majorité des hommes ont été tués par une partenaire en union libre (66 %), les femmes risquaient un peu plus d'être tuées par leur mari (39 %) que par un partenaire en union libre (33 %). De plus, les femmes victimes d'un homicide entre conjoints étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes victimes à avoir été tuées par un partenaire duquel elles étaient séparées (26 % par rapport à 11 %) (graphique 4.4).

Graphique 4.4
Homicides entre conjoints, selon le sexe et l'état matrimonial, Canada, 2000 à 2009



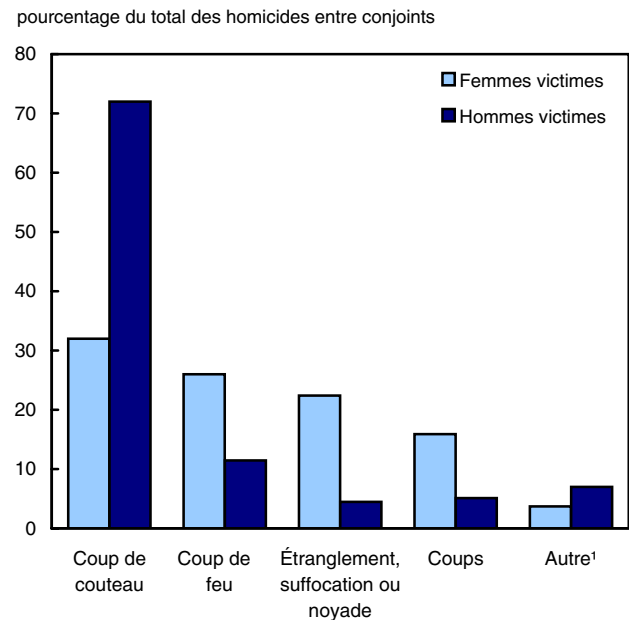
1. Comprend les conjoints de même sexe.
2. Comprend les conjoints séparés d'un mariage ou d'une union de fait.
Note(s) : Exclut les homicides pour lesquels le sexe de la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.
Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

4.2.4 Les coups de couteau sont la méthode la plus souvent utilisée pour commettre des homicides entre conjoints

Au cours des 10 dernières années, les coups de couteau étaient la méthode la plus couramment utilisée pour commettre des homicides entre conjoints. Toutefois, cette méthode était beaucoup plus souvent

utilisée pour tuer des hommes (72 %) que des femmes (32 %) (tableau 4.4, graphique 4.5). Les femmes victimes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes victimes à avoir été tuées à l'aide d'une arme à feu (26 % par rapport à 11 %), à avoir été étranglées, suffoquées ou noyées (22 % par rapport à 4 %) ou encore à avoir été battues à mort (16 % par rapport à 5 %).

Graphique 4.5
Homicides entre conjoints, selon la cause du décès et le sexe de la victime, Canada, 2000 à 2009



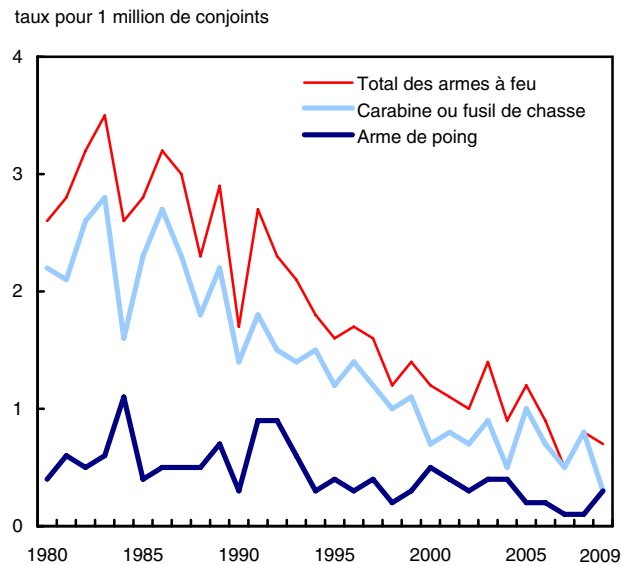
1. Comprend les autres causes de décès qui ne sont pas indiquées (p. ex. empoisonnement, injection mortelle, inhalation de fumée et brûlures).
Note(s) : Comprend les conjoints mariés, séparés ou divorcés, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.
Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

L'utilisation d'une arme à feu, particulièrement d'une carabine ou d'un fusil de chasse, pour commettre un homicide entre conjoints a reculé constamment au cours des 30 dernières années. En effet, le taux d'homicides entre conjoints commis à l'aide d'une arme à feu a chuté de 74 %, étant passé de près de 3 homicides pour 1 million de conjoints en 1980 à moins de 1 homicide pour 1 million de conjoints en 2009 (graphique 4.6). Néanmoins, les armes à feu ont été à l'origine de près du quart (23 %) des homicides entre conjoints entre 2000 et 2009, au deuxième rang derrière les coups de couteau (41 %).

4.3 Homicides dans la famille contre des enfants et des jeunes

Entre 2000 et 2009, il y a eu 326 homicides sur des enfants et des jeunes (0 à 17 ans) commis par un membre de la famille, ce qui représente 7 % des homicides résolus et 21 % des homicides dans la famille.

Graphique 4.6 Homicides entre conjoints commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme utilisé, Canada, 1980 à 2009



Note(s) : Les taux sont calculés pour 1 million de conjoints. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Comprend les personnes de 15 ans et plus qui sont mariées, séparées ou divorcées, ainsi que celles vivant en union libre. Exclut les homicides sur des conjoints de même sexe en raison de l'indisponibilité des données démographiques concernant les couples de même sexe.

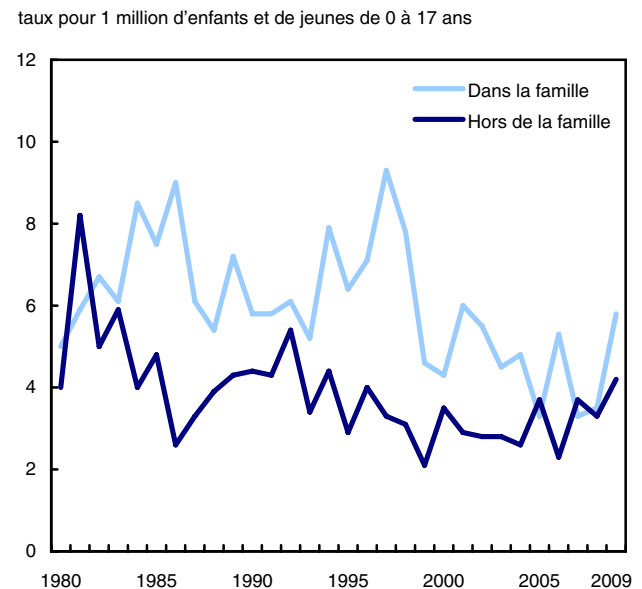
Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

4.3.1 Les parents commettent la plupart des homicides dans la famille sur des enfants et des jeunes

De façon générale, les homicides sur des enfants et des jeunes sont commis plus souvent par un membre de la famille que par une personne non apparentée (c.-à-d. un ami, une connaissance ou un étranger) (graphique 4.7). Bien que l'écart entre le taux d'homicides dans la famille et le taux d'homicides hors de la famille sur des enfants et des jeunes ait diminué ces dernières années, le taux d'homicides dans la famille sur des enfants et des jeunes noté

en 2009 (6 homicides pour 1 million d'enfants et de jeunes) était encore supérieur au taux d'homicides hors de la famille (4 homicides pour 1 million d'enfants et de jeunes).

Graphique 4.7 Homicides contre des enfants et des jeunes, selon les affaires commises dans la famille et hors de la famille, Canada, 1980 à 2009



Note(s) : Les taux sont calculés pour 1 million d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 17 ans. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les parents commettent la majorité des homicides perpétrés dans la famille contre des enfants et des jeunes. Au cours des 10 dernières années, les pères et les mères ont été responsables de 84 % des homicides dans la famille sur des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Les frères et soeurs ou les membres de la famille élargie, comme les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les grands-parents, ont été à l'origine de la proportion restante de 15 % de ces homicides.

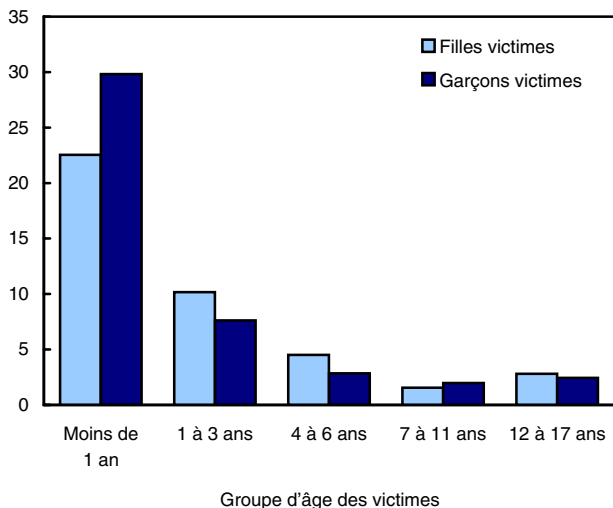
4.3.2 Les nourrissons sont les plus à risque d'être victimes d'un homicide aux mains d'un membre de leur famille

Le risque d'homicide par un membre de la famille a tendance à être le plus élevé chez les nourrissons (moins d'un an) et à décroître à mesure que les enfants grandissent (graphique 4.8). Entre 2000 et 2009, le

taux d'homicides dans la famille sur des nourrissons était presque trois fois celui du taux d'homicides sur les enfants d'un à trois ans, soit le groupe d'âge qui a enregistré le deuxième taux d'homicides en importance chez les enfants et les jeunes.

Graphique 4.8
Homicides dans la famille contre des enfants et des jeunes, selon le sexe et le groupe d'âge, Canada, 2000 à 2009

taux pour 1 million d'enfants et de jeunes de 0 à 17 ans



Note(s) : Les taux sont calculés pour 1 million d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 17 ans. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les parents étaient presque invariablement les auteurs présumés identifiés dans les affaires d'homicide dans la famille sur des nourrissons. Leur groupe représentait environ 98 % des auteurs de ces homicides entre 2000 et 2009.

4.3.3 Les armes sont plus souvent utilisées contre les enfants plus âgés qu'à l'endroit des jeunes enfants

Les méthodes les plus couramment utilisées par des membres de la famille pour tuer des enfants et

des jeunes ont tendance à varier selon l'âge de la victime (tableau 4.5). Ainsi, les victimes plus jeunes, notamment les victimes âgées de moins de quatre ans, ont le plus souvent été secouées ou battues à mort. Par contre, les enfants plus âgés ont le plus souvent été tués à l'aide d'une arme, comme un couteau ou une arme à feu.

4.4 Homicides dans la famille contre des personnes âgées

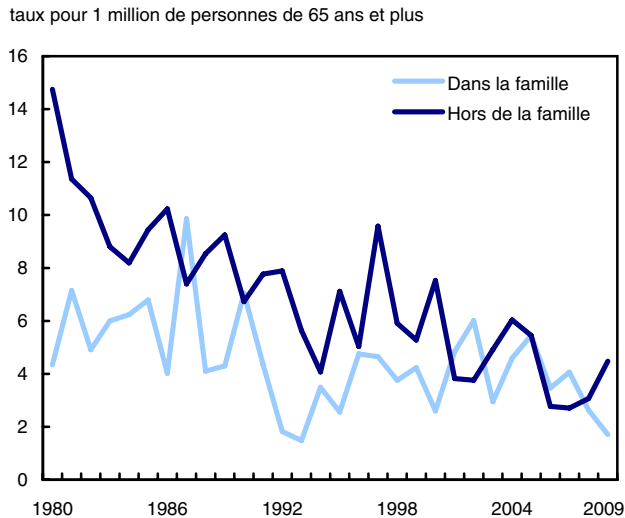
Entre 2000 à 2009, il s'est produit 160 homicides sur des personnes âgées (65 ans et plus) commis par un membre de la famille. Cela représente 4 % des homicides résolus et 10 % des homicides dans la famille.

4.4.1 Les homicides dans la famille sur des personnes âgées fléchissent

Au cours des 30 dernières années, les personnes âgées ont été tuées plus souvent par une personne non apparentée (comme un ami, une connaissance ou un étranger) que par un membre de la famille. Bien que l'écart se soit amenuisé ces dernières années, le taux d'homicides sur des aînés commis par une personne non apparentée a continué, en 2009, d'être environ deux fois et demie supérieur au taux d'homicides perpétrés par un membre de la famille.

Les taux d'homicides sur des aînés commis par un membre de la famille et par une personne non apparentée ont diminué graduellement (graphique 4.9). En 2009, le taux d'homicides sur des aînés commis par un membre de la famille était de 34 % inférieur au taux noté en 2000 et de 61 % inférieur à celui enregistré en 1980.

Graphique 4.9
Homicides contre des personnes âgées, selon les affaires commises dans la famille et hors de la famille, Canada, 1980 à 2009



Note(s) : Les taux sont calculés pour 1 million de personnes de 65 ans et plus. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

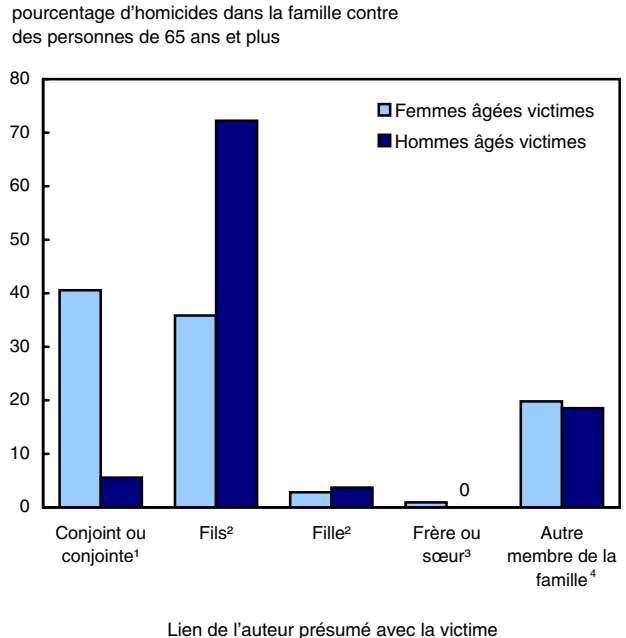
Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

4.4.2 Les femmes âgées courent plus de risque que les hommes âgés d'être victimes d'un homicide dans la famille

Les femmes âgées sont plus susceptibles que les hommes âgés d'être tués par un membre de leur famille. Entre 2000 et 2009, le taux d'homicides dans la famille sur des femmes âgées s'établissait à 4,4 homicides pour 1 million de femmes âgées par rapport à 2,9 pour 1 million d'hommes âgés.

Les femmes plus âgées risquaient davantage d'être tuées par leur conjoint (41 %) ou leur fils (36 %), tandis que la majorité des hommes âgés ont été tués par leur fils (72 %) (graphique 4.10).

Graphique 4.10
Homicides dans la famille contre des personnes âgées, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2000 à 2009



1. Comprend les conjoints mariés, séparés ou divorcés, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe.
2. Comprend les enfants naturels ou adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.
3. Comprend les frères et sœurs naturels, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.
4. Comprend tous les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage (y compris les unions de fait) ou par adoption (p. ex. les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).

Note(s) : Exclut les homicides pour lesquels le sexe de la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

4.4.3 La frustration, la colère ou le désespoir est le mobile le plus courant dans les homicides dans la famille sur des personnes âgées

Le mobile le plus courant invoqué dans les homicides sur une personne âgée par un membre de la famille était la frustration, la colère ou le désespoir, ce mobile expliquant environ le tiers (33 %) de ces homicides entre 2000 et 2009 (tableau 4.6). Une autre proportion de 26 % des homicides dans la famille sur des personnes âgées découlaient d'une dispute. En revanche, les homicides contre des aînés commis par

une personne non apparentée étaient le plus souvent motivés par le gain financier (33 %).

4.5 Résumé

Entre 2000 et 2009, environ le tiers des homicides résolus au Canada ont été commis par un membre de la famille. Parmi les provinces, les taux les plus élevés ont été notés dans l'Ouest du pays, particulièrement en Saskatchewan et au Manitoba, une tendance qui s'observe également pour les homicides en général.

Environ la moitié des homicides dans la famille impliquaient des conjoints. Après avoir affiché un recul graduel pendant près de 30 ans, le taux d'homicides entre conjoints est demeuré stable en 2009 pour une troisième année consécutive. Le taux d'homicides sur une conjointe a toujours été d'environ trois à quatre

fois plus élevé que le taux d'homicides sur un conjoint. Tant chez les hommes que chez les femmes, les taux d'homicides entre conjoints étaient les plus élevés chez les personnes de 15 à 24 ans.

Les homicides dans la famille contre des enfants et des jeunes, dont la plupart ont été commis par un parent, représentaient 21 % des homicides dans la famille entre 2000 et 2009. Les nourrissons de moins d'un an affichaient de plus forts taux d'homicides dans la famille que les enfants plus âgés.

Dans environ 1 homicide dans la famille sur 10, la victime était âgée de 65 ans et plus. Le taux d'homicides dans la famille contre des aînés a affiché une baisse graduelle au cours des 30 dernières années. Les femmes âgées étaient plus à risque que les hommes âgés d'être victimes d'un homicide aux mains d'un membre de leur famille.

Tableau 4.1
Homicides selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2000 à 2009

Victime tuée par	Sexe des victimes				Total	
	Hommes		Femmes		nombre	pourcentage du total des homicides résolus
	nombre	pourcentage du total des homicides résolus	nombre	pourcentage du total des homicides résolus		
Membres de la famille						
Conjoints	157	5,2	581	40,1	738	16,4
Conjoint ou conjointe marié	35	1,2	227	15,7	262	5,8
Conjoint ou conjointe de fait ¹	104	3,4	193	13,3	297	6,6
Conjoint ou conjointe séparé ²	17	0,6	150	10,4	167	3,7
Conjoint ou conjointe divorcé	1	0,0	11	0,8	12	0,3
Parent ³	157	5,2	153	10,6	310	6,9
Père	108	3,5	95	6,6	203	4,5
Mère	49	1,6	58	4,0	107	2,4
Enfant ⁴	110	3,6	95	6,6	205	4,6
Fils	98	3,2	85	5,9	183	4,1
Fille	12	0,4	10	0,7	22	0,5
Frère ou soeur ⁵	67	2,2	24	1,7	91	2,0
Frère	61	2,0	19	1,3	80	1,8
Soeur	6	0,2	5	0,3	11	0,2
Autre membre de la famille ⁶	155	5,1	68	4,7	223	5,0
Total	646	21,2	921	63,6	1 567	34,9
Connaissances						
Simple connaissance	840	27,6	143	9,9	983	21,9
Relation criminelle	413	13,6	72	5,0	485	10,8
Ami ou amie	277	9,1	39	2,7	316	7,0
Autre relation intime ⁷	58	1,9	133	9,2	191	4,3
Voisin ou voisine	98	3,2	27	1,9	125	2,8
Relation d'affaires	73	2,4	10	0,7	83	1,8
Symbole d'autorité	9	0,3	9	0,6	18	0,4
Total	1 768	58,1	433	29,9	2 201	49,0
Étranger	629	20,7	95	6,6	724	16,1
Lien inconnu	32	...	8	...	40	...
Total des homicides résolus	3 075	100,0	1 457	100,0	4 532	100,0
Total des homicides non résolus	1 179	...	227	...	1 406	...
Total	4 254	...	1 684	...	5 938	100,0

1. Comprend les conjoints de même sexe.
2. Comprend les conjoints séparés d'un mariage ou d'une union de fait.
3. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.
4. Comprend les enfants naturels ou adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.
5. Comprend les frères et soeurs naturels, les demi-frères et demi-soeurs, ainsi que les frères et soeurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.
6. Comprend tous les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage (y compris les unions de fait) ou par adoption (p. ex. les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les grands-parents).
7. Comprend les petits amis et petites amies, les ex-petits amis et ex-petites amies, et les autres partenaires intimes.

Note(s) : Exclut les homicides pour lesquels le sexe de la victime était inconnu. Les pourcentages excluent les homicides non résolus et les homicides pour lesquels le lien de l'auteur présumé avec la victime déclaré par la police était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4.2
Homicides dans la famille, selon la province et le territoire, 2000 à 2009

Province et territoire	Sexe des victimes						Total		
	Hommes			Femmes					
	nombre	taux ¹	pourcentage du total des homicides résolus	nombre	taux ¹	pourcentage du total des homicides résolus	nombre	taux ¹	pourcentage du total des homicides résolus
Terre-Neuve-et-Labrador	6	2,4	35,3	11	4,2	52,4	17	3,3	44,7
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x	3	2,2	33,3
Nouvelle-Écosse	7	1,5	9,6	18	3,8	69,2	25	2,7	25,3
Nouveau-Brunswick	14	3,8	28,6	16	4,2	76,2	30	4,0	42,9
Québec	107	2,9	22,2	208	5,4	68,9	315	4,2	40,2
Ontario	155	2,5	16,6	326	5,2	66,1	481	3,9	33,7
Manitoba	72	12,3	22,8	48	8,1	57,1	120	10,2	30,0
Saskatchewan	75	15,1	31,8	31	6,1	48,4	106	10,6	35,3
Alberta	108	6,4	24,2	111	6,8	64,2	219	6,6	35,4
Colombie-Britannique	86	4,1	19,7	133	6,3	55,6	219	5,2	32,4
Yukon	4	24,8	33,3	2	12,9	50,0	6	18,9	37,5
Territoires du Nord-Ouest	5	22,6	29,4	5	24,4	71,4	10	23,5	41,7
Nunavut	7	45,0	31,8	9	62,4	81,8	16	53,4	48,5
Canada	646	4,1	21,2	921	5,7	63,6	1 567	4,9	34,9

1. Les taux sont calculés pour 1 million d'habitants. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note(s) : Exclut les homicides pour lesquels le sexe de la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4.3
Homicides entre conjoints, selon le sexe, 1980 à 2009

Année	Sexe des victimes						Total		
	Hommes			Femmes			nombre	taux ¹	pourcentage du total des homicides résolus
	nombre	taux ¹	pourcentage du total des homicides résolus commis contre les hommes	nombre	taux ¹	pourcentage du total des homicides résolus commis contre les femmes			
1980	17	2,8	5,1	61	9,8	33,0	78	6,3	15,0
1981	27	4,3	7,9	82	12,9	37,6	109	8,6	19,4
1982	22	3,5	5,8	76	11,7	39,2	98	7,6	17,1
1983	28	4,3	7,5	84	12,8	38,5	112	8,6	18,9
1984	19	2,9	5,3	64	9,6	32,5	83	6,3	14,9
1985	25	3,8	6,6	88	13,0	40,0	113	8,4	18,8
1986	19	2,8	6,0	70	10,2	39,1	89	6,6	17,9
1987	36	5,3	10,2	80	11,5	40,0	116	8,4	21,0
1988	21	3,0	6,4	72	10,1	40,7	93	6,6	18,5
1989	23	3,2	6,7	76	10,5	34,9	99	6,9	17,7
1990	27	3,7	8,0	74	10,0	37,4	101	6,9	18,9
1991	25	3,4	6,7	87	11,6	38,0	112	7,5	18,6
1992	18	2,4	4,6	88	11,6	40,0	106	7,1	17,3
1993	24	3,2	7,0	64	8,3	37,0	88	5,8	17,0
1994	20	2,6	6,2	66	8,5	38,2	86	5,6	17,4
1995	22	2,9	7,0	71	9,0	41,8	93	6,0	19,3
1996	19	2,5	5,6	63	7,9	34,6	82	5,2	15,6
1997	14	1,8	4,9	63	7,8	35,2	77	4,9	16,6
1998	13	1,6	4,5	57	7,0	35,8	70	4,4	15,6
1999	10	1,3	3,8	58	7,1	36,9	68	4,2	16,2
2000	17	2,1	6,1	53	6,4	38,7	70	4,3	16,8
2001	17	2,1	5,7	71	8,5	47,7	88	5,3	19,7
2002	16	1,9	5,7	67	7,9	36,6	83	5,0	17,9
2003	14	1,7	4,8	64	7,5	47,1	78	4,6	18,3
2004	12	1,4	4,0	63	7,3	35,8	75	4,4	15,7
2005	12	1,4	3,4	63	7,2	43,2	75	4,3	15,0
2006	21	2,5	6,4	56	6,3	41,5	77	4,4	16,6
2007	12	1,4	4,2	49	5,5	36,3	61	3,5	14,4
2008	17	1,9	5,6	45	5,0	36,9	62	3,5	14,7
2009	15	1,7	4,6	49	5,3	37,7	64	3,5	14,1

1. Les taux sont calculés pour 1 million de conjoints. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Comprend les personnes de 15 ans et plus qui sont mariées, séparées ou divorcées, ainsi que celles vivant en union libre. Exclut les homicides sur des conjoints de même sexe en raison de l'indisponibilité des données démographiques concernant les couples de même sexe.
Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4.4
Homicides entre conjoints, selon la cause du décès et le sexe de la victime, Canada, 2000 à 2009

Cause de décès	Sexe des victimes				Total	
	Hommes		Femmes		nombre	pourcentage
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage		
Coup de couteau	113	72,0	183	32,0	296	40,6
Coup de feu	18	11,5	149	26,0	167	22,9
Coups	8	5,1	91	15,9	99	13,6
Étranglement, suffocation ou noyade	7	4,5	128	22,4	135	18,5
Autre cause ¹	11	7,0	21	3,7	32	4,4
Cause inconnue	0	...	9	...	9	...
Total	157	100,0	581	100,0	738	100,0

1. Comprend les autres causes de décès qui ne sont pas indiquées (p. ex. empoisonnement, injection mortelle, inhalation de fumée et brûlures).
Note(s) : Comprend les conjoints mariés, séparés ou divorcés, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe. Exclut les homicides pour lesquels le sexe de la victime était inconnu. Les pourcentages excluent les homicides pour lesquels la cause du décès déclarée par la police était inconnue. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.
Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4.5
Homicides dans la famille contre des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans, selon la cause du décès et le groupe d'âge de la victime, Canada, 2000 à 2009

Cause de décès	Groupe d'âge des victimes										Total	
	Moins de 1 an		1 à 3 ans		4 à 6 ans		7 à 11 ans		12 à 17 ans			
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Étranglement, suffocation ou noyade	23	27,1	17	18,5	8	20,5	8	25,0	15	22,4	71	22,5
Coups	21	24,7	35	38,0	6	15,4	3	9,4	4	6,0	69	21,9
Coup de couteau	5	5,9	14	15,2	7	17,9	10	31,3	21	31,3	57	18,1
Syndrome du bébé secoué ¹	29	34,1	12	13,0	41	13,0
Coup de feu	1	1,2	6	6,5	7	17,9	8	25,0	18	26,9	40	12,7
Empoisonnement ou injection mortelle	0	0,0	3	3,3	8	20,5	2	6,3	4	6,0	17	5,4
Feu (inhalation de fumée ou brûlures)	0	0,0	2	2,2	0	0,0	0	0,0	2	3,0	4	1,3
Autre cause ²	6	7,1	3	3,3	3	7,7	1	3,1	3	4,5	16	5,1
Cause inconnue	6	...	1	...	1	...	3	...	0	...	11	...
Total	91	100,0	93	100,0	40	100,0	35	100,0	67	100,0	326	100,0

1. Comprend les homicides commis à l'endroit d'un bébé (moins de trois ans) pour lesquels la cause principale du décès est le fait d'avoir secoué, lancé ou projeté l'enfant.

2. Comprend les autres causes de décès qui ne sont pas indiquées (p. ex. froid ou hypothermie, mort causée par un véhicule à moteur, inanition et chaleur).

Note(s) : Les homicides dans la famille sont des homicides commis par un conjoint ou une conjointe, un parent, un enfant, un frère ou une soeur, ou tout autre membre de la famille lié à la victime par le sang, par mariage ou par adoption. Exclut les homicides pour lesquels le sexe de la victime était inconnu. Les pourcentages excluent les homicides pour lesquels la cause du décès déclarée par la police était inconnue. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4.6
Homicides contre des personnes de 65 ans et plus, selon le mobile et les affaires commises dans la famille et hors de la famille, Canada, 2000 à 2009

Mobile	Dans la famille ¹		Hors de la famille		Inconnu		Total	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Dispute ou querelle	39	25,7	35	19,7	0	...	74	20,5
Frustration, colère ou désespoir	50	32,9	32	18,0	2	...	84	23,3
Jalousie	4	2,6	5	2,8	0	...	9	2,5
Vengeance	4	2,6	6	3,4	3	...	13	3,6
Gain financier ²	9	5,9	58	32,6	20	...	87	24,1
Crainte d'être arrêté	2	1,3	4	2,2	0	...	6	1,7
Euthanasie ou suicide assisté	8	5,3	0	0,0	0	...	8	2,2
Aucun mobile apparent ³	29	19,1	33	18,5	2	...	64	17,7
Autre mobile ⁴	7	4,6	5	2,8	4	...	16	4,4
Mobile inconnu	8	...	8	...	21	...	37	...
Total	160	100,0	186	100,0	52	...	398	100,0

1. Les homicides dans la famille sont des homicides commis par un conjoint ou une conjointe, un parent, un enfant, un frère ou une soeur, ou tout autre membre de la famille lié à la victime par le sang, par mariage ou par adoption.

2. Comprend notamment les vols qualifiés et les homicides commis pour toucher des règlements d'assurance ou un héritage.

3. Comprend notamment les maladies mentales et la démence.

4. Comprend notamment la violence sexuelle, la protection personnelle et les règlements de comptes liés aux drogues ou aux gangs.

Note(s) : Exclut les homicides pour lesquels le sexe de la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Sources de données

Enquête sociale générale

Échantillonnage

En 2009, Statistique Canada a réalisé le cycle de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation pour la cinquième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999 et 2004. Cette enquête vise à : produire des estimations des expériences personnelles qu'ont les Canadiens de huit types d'infractions; examiner les facteurs de risque liés à la victimisation; examiner les taux de signalement à la police; évaluer la nature et l'étendue de la violence conjugale; mesurer la crainte de la criminalité; et examiner les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

La population cible comprenait toutes les personnes de 15 ans et plus résidant dans les 10 provinces canadiennes, à l'exclusion des personnes vivant en établissement à temps plein, comme dans les hôpitaux et les prisons. Statistique Canada a également mené l'enquête dans les trois territoires canadiens en utilisant un différent plan d'échantillonnage, et les résultats pour ces territoires paraîtront en 2011 dans un rapport distinct. Les ménages ont été choisis au moyen d'une méthode d'échantillonnage téléphonique à composition aléatoire. Une fois qu'un ménage était joint, une personne de 15 ans et plus était choisie au hasard pour participer à l'enquête. Les ménages qui ne possédaient pas de téléphone et ceux qui utilisaient uniquement un téléphone cellulaire ont été exclus de l'enquête. Ces deux groupes ensemble représentaient environ 9 % de la population cible en 2009 et 4 % en 2004. Ainsi, la couverture pour 2009 (cycle 23) et 2004 (cycle 18) s'élevait à 91 % et à 96 % respectivement.

Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée de février à novembre 2009 inclusivement. L'échantillon était réparti également sur les 10 mois afin que l'information représente les variations saisonnières. Un questionnaire standard a été administré dans le cadre d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur. L'interview durait généralement 45 minutes.

Taux de réponse

Parmi les 31 510 ménages choisis pour faire partie de l'échantillon du cycle 23 de l'ESG, 19 422 ont fourni des réponses exploitables, ce qui donne un taux de réponse de 61,6 %, en baisse par rapport à la proportion de 74,5 % enregistrée en 2004. Pour ce qui est des non-répondants, certains ont refusé de participer et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne parlaient ni français ni anglais. On a pondéré les chiffres des répondants de l'échantillon afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement. Chaque personne qui a participé à l'ESG de 2009 représentait environ 1 400 personnes de 15 ans et plus dans la population canadienne.

Limites des données

Comme c'est le cas des enquêtes-ménages, les données comportent des limites. Les résultats reposent sur un échantillon et, par conséquent, sont assujettis à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats quelque peu différents auraient pu être obtenus si toute la population avait participé à l'enquête. Dans le présent rapport, on emploie le coefficient de variation (c.v.) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Une estimation dont le c.v. est élevé (plus de 33,3 %) est trop peu fiable pour être publiée. Dans ce cas, on utilise le symbole « F » au lieu d'une estimation dans les graphiques et les tableaux de données. Une estimation dont le c.v. se situe entre 16,6 % et 33,3 % est

accompagnée du symbole « E » et doit être utilisée avec prudence. Lorsque des statistiques descriptives et l'analyse par recoupement ont été utilisées, les différences statistiquement significatives ont été déterminées d'après des intervalles de confiance de 95 %.

Dans le cas du plan d'échantillonnage et de la taille de l'échantillon de l'ESG de 2009, on s'attend à ce qu'une estimation d'une proportion donnée de la population totale, exprimée en pourcentage, se situe à 0,95 point de la proportion réelle 19 fois sur 20.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des services de police canadiens et dont ceux-ci ont établi le bien-fondé. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires (arme et lieu), aux victimes (âge, sexe et lien de l'auteur présumé avec la victime) et aux auteurs présumés (âge et sexe). En 2009, la couverture du Programme DUC 2 s'établissait à 99 % de la population du Canada.

Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements détaillés sur tous les homicides qui ont été portés à l'attention des services de police canadiens et dont ceux-ci ont établi le bien-fondé. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires (arme et lieu), aux victimes (âge, sexe et lien de l'auteur présumé avec la victime) et aux auteurs présumés (âge et sexe). La couverture de l'Enquête sur les homicides s'établit à 100 % de la population depuis que la consignation de ces renseignements a débuté en 1961. Le dénombrement d'une année particulière représente tous les homicides déclarés au cours de l'année visée, peu importe à quel moment le décès est réellement survenu.

Bibliographie

AUCOIN, Kathy. 2005. « Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence », *Juristat*, vol. 25, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2005001-fra.pdf> (site consulté le 10 décembre 2010).

Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes. s.d. *Spousal abuse*, <http://www.crcvc.ca/docs/spousalabuse.pdf> (site consulté le 9 décembre 2010).

CRANSWICK, Kelly, et Donna DOSMAN. 2008. « Soins aux aînés : le point sur nos connaissances actuelles », *Tendances sociales canadiennes*, produit n° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, n° 86, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2008002/article/10689-fra.htm> (site consulté le 10 décembre 2010).

DAWSON, Myrna, Valerie POTTIE BUNGE et Thierno BALDÉ. 2009. « National trends in intimate partner homicides : Explaining declines in Canada, 1976 to 2001 », *Violence Against Women*, vol. 15, n° 3, p. 276 à 306.

LOUGHLIN, Jennifer, et Andrea TAYLOR-BUTTS. 2009. « Leurre d'enfants par Internet », *Juristat*, vol. 29, n° 1, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009001/article/10783-fra.htm> (site consulté le 10 décembre 2010).

NATIONS UNIES. 2006. *Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants*, Genève, Services d'édition des Nations Unies, <http://www.unviolencestudy.org/french/index.html> (site consulté le 3 novembre 2010).

PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN. 2010. « La victimisation criminelle au Canada, 2009 », *Juristat*, vol. 30, n° 2, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.pdf> (site consulté le 12 octobre 2010).

RAMAGE-MORIN, Pamela L., Margot SHIELDS et Laurent MARTEL. 2010. « Facteurs favorables à la santé et bon état de santé chez les Canadiens du milieu à la fin de la vie », *Rapports sur la santé*, vol. 21, n° 3, produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2010003/article/11289-fra.htm> (site consulté le 10 décembre 2010).

SEV'ER, Aysan. 2009 (printemps). « More than wife abuse that has gone old : A conceptual model for violence against the aged in Canada and the U.S. », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 40, n° 2, p. 279 à 292.

STATISTIQUE CANADA. 2010. « Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, annuel (personnes) », tableau de CANSIM n°051-0001 (site consulté le 3 novembre 2010).

TROCMÉ, Nico, ET AUTRES. 2010. *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants — 2008 : Données principales*, Agence de la santé publique du Canada, http://www.phac-aspc.gc.ca/cm-vee/csca-ecve/2008/assets/pdf/cis-2008_report_fra.pdf (site consulté le 10 décembre 2010).

WELFEL, Elizabeth R., Paula R. DANZINGER et Sheila SANTORO. 2000. « Mandated reporting of abuse/maltreatment of older adults : A primer for counsellors », *Journal of Counselling and Development*, vol. 78, n° 3, p. 284 à 292.

Appendice A

Enfants et jeunes

Tableau A

Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait déclarées par la police, selon le groupe d'âge et le type d'infraction, Canada, 2008

Type d'infraction	Total des victimes	Victimes adultes âgées de 18 ans et plus	Enfants et jeunes victimes âgés de 0 à 17 ans		Enfants et jeunes victimes selon le groupe d'âge						
					Moins de 3 ans		3 à 11 ans		12 à 17 ans		
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	
Total des infractions sexuelles et des voies de fait	259 355	203 667	772	55 688	802	1 260	115	13 265	406	41 163	1 594
Infractions sexuelles	20 394	9 332	35	11 062	159	149	14	3 993	122	6 920	268
Agression sexuelle grave (niveau 3)	127	99	0	28	0	1	0	8	0	19	1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	326	220	1	106	2	0	0	30	1	76	3
Agression sexuelle (niveau 1)	19 941	9 013	34	10 928	157	148	14	3 955	121	6 825	264
Autres infractions sexuelles ²	1 583	203	1	1 380	20	28	3	665	20	687	27
Contacts sexuels	687	0	0	687	10	41	4	376	12	270	10
Incitation à des contacts sexuels	220	0	0	220	3	24	2	105	3	91	4
Leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur	113	0	0	113	2	0	0	21	1	92	4
Inceste	80	20	0	60	1	1	0	24	1	35	1
Exploitation sexuelle	50	0	0	50	1	0	0	0	0	50	2
Voyeurisme	140	94	0	46	1	1	0	15	0	30	1
Corruption d'enfants	18	0	0	18	0	1	0	8	0	9	0
Relations sexuelles anales	13	11	0	2	0	0	0	1	0	1	0
Bestialité — perpétration, usage de la force, incitation	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions sexuelles inconnues	1 583	203	1	1 380	20	28	3	665	20	687	27
Voies de fait	236 056	194 006	735	42 050	606	1 015	93	8 057	246	32 978	1 277
Voies de fait graves (niveau 3)	3 385	2 960	11	425	6	72	7	16	0	337	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	51 891	42 782	162	9 109	131	205	19	1 848	57	7 056	273
Voies de fait simples (niveau 1)	170 051	138 056	523	31 995	461	702	64	6 060	185	25 233	977
Fait de braquer une arme à feu	272	212	1	60	1	1	0	16	0	43	2
Infliction illégale de lésions corporelles	474	380	1	94	1	4	0	11	0	79	3
Négligence criminelle causant des lésions corporelles	242	172	1	70	1	20	2	18	1	32	1
Usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme à feu dans la perpétration d'une infraction	107	91	0	16	0	1	0	3	0	12	0
Décharge d'une arme à feu intentionnellement	155	103	0	52	1	1	0	25	1	26	1
Voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public	7 321	7 317	28	4	0	0	0	0	0	4	0
Trappe susceptible de causer ou causant des lésions corporelles	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres voies de fait	2 155	1 930	7	225	3	9	1	60	2	156	6

1. Les taux sont calculés pour 100 000 enfants et jeunes âgés de 0 à 17 ans. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Depuis le 1^{er} avril 2008, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire ne comprend plus la catégorie « Autres infractions sexuelles »; il permet maintenant la collecte de renseignements détaillés sur ces types d'infractions. Toutefois, certains services policiers n'ont pas effectué en totalité la transition de la catégorie générale vers les catégories des infractions sexuelles détaillées.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau B

Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait déclarées par la police, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2008

Type d'infraction ¹	Total		Lien de l'auteur présumé avec la victime							
			Membre de la famille ²		Ami ou connaissance ³		Étranger		Lien inconnu ⁴	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total des agressions										
Total	55 688	100	14 359	30	26 323	55	7 492	16	7 514	...
Filles	28 534	100	8 726	35	13 556	54	2 819	11	3 433	...
Garçons	27 154	100	5 633	24	12 767	55	4 673	20	4 081	...
Infractions sexuelles										
Total	13 638	100	4 664	39	5 961	50	1 332	11	1 681	...
Filles	11 138	100	3 770	39	4 832	50	1 132	12	1 404	...
Garçons	2 500	100	894	40	1 129	51	200	9	277	...
Voies de fait										
Total	42 050	100	9 695	27	20 362	56	6 160	17	5 833	...
Filles	17 396	100	4 956	32	8 724	57	1 687	11	2 029	...
Garçons	24 654	100	4 739	23	11 638	56	4 473	21	3 804	...

1. Voir le tableau 2.1 pour obtenir la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes.

2. Comprend les parents, les frères ou sœurs et les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption.

3. Comprend tout lien dans lequel l'auteur présumé et la victime se connaissent mais ne sont pas apparentés, ainsi que tout lien de tutelle légale (p. ex. les amis et amies, les connaissances, les voisins et voisines, les symboles d'autorité [professeur, travailleur des services de garderie, etc.], les relations criminelles et les relations d'affaires).

4. Comprend les affaires non résolues et les affaires pour lesquelles la police a déclaré que le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau C

Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait aux mains de membres de la famille déclarées par la police, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2008

Type d'infraction ¹	Total des membres de la famille		Lien de l'auteur présumé avec la victime					
			Parent ²		Frère ou sœur ³		Autre membre de la famille ⁴	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total des agressions								
Total	14 359	100	8 255	57	2 790	19	3 314	23
Filles	8 726	100	4 645	53	1 730	20	2 351	27
Garçons	5 633	100	3 610	64	1 060	19	963	17
Infractions sexuelles								
Total	4 664	100	1 734	37	1 203	26	1 727	37
Filles	3 770	100	1 432	38	911	24	1 427	38
Garçons	894	100	302	34	292	33	300	34
Voies de fait								
Total	9 695	100	6 521	67	1 587	16	1 587	16
Filles	4 956	100	3 213	65	819	17	924	19
Garçons	4 739	100	3 308	70	768	16	663	14

1. Voir le tableau 2.1 pour obtenir la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes.

2. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.

3. Comprend les frères et sœurs naturels, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.

4. Comprend tous les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption (p. ex. les conjoints et conjointes [actuels ou anciens], les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les grands-parents).

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau D

Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait aux mains de membres de la famille déclarées par la police, selon le groupe d'âge de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2008

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Tous les âges	Groupe d'âge des victimes					
		Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 8 ans	9 à 11 ans	12 à 14 ans	15 à 17 ans
nombre							
Parent ¹	8 255	661	961	1 162	1 222	2 163	2 086
Frère ou soeur ²	2 790	66	268	322	480	723	931
Autre membre de la famille ³	3 314	85	352	436	502	749	1 190
Total des membres de la famille	14 359	812	1 581	1 920	2 204	3 635	4 207
pourcentage							
Parent ¹	57	81	61	61	55	60	50
Frère ou soeur ²	19	8	17	17	22	20	22
Autre membre de la famille ³	23	10	22	23	23	21	28
Total des membres de la famille	100	100	100	100	100	100	100

1. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.

2. Comprend les frères et soeurs naturels, les demi-frères et demi-soeurs, ainsi que les frères et soeurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.

3. Comprend tous les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption (p. ex. les conjoints et conjointes [actuels ou anciens], les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les grands-parents).

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau E

Enfants et jeunes de 0 à 17 ans qui ont été victimes d'infractions sexuelles et de voies de fait aux mains de membres de la famille et de personnes non apparentées déclarées par la police, selon la gravité des blessures, Canada, 2008

Type d'infraction ¹	Total		Aucune blessure corporelle ²		Blessures corporelles mineures ³		Blessures corporelles graves ⁴		Gravité inconnue	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Membres de la famille										
Total des agressions										
Total	14 359	100	6 903	54	5 636	44	161	1	1 659	...
Filles	8 726	100	4 493	59	3 065	40	66	1	1 102	...
Garçons	5 633	100	2 410	47	2 571	51	95	2	557	...
Infractions sexuelles										
Total	4 664	100	3 253	85	584	15	0	0	827	...
Filles	3 770	100	2 620	84	487	16	0	0	663	...
Garçons	894	100	633	87	97	13	0	0	164	...
Voies de fait										
Total	9 695	100	3 650	41	5 052	57	161	2	832	...
Filles	4 956	100	1 873	41	2 578	57	66	1	439	...
Garçons	4 739	100	1 777	41	2 474	57	95	2	393	...
Personnes non apparentées										
Total des agressions										
Total	33 815	100	15 560	49	15 483	49	614	2	2 158	...
Filles	16 375	100	8 377	55	6 617	44	135	1	1 246	...
Garçons	17 440	100	7 183	43	8 866	54	479	3	912	...
Infractions sexuelles										
Total	7 293	100	5 537	86	889	14	8	0	859	...
Filles	5 964	100	4 496	85	778	15	6	0	684	...
Garçons	1 329	100	1 041	90	111	10	2	0	175	...
Voies de fait										
Total	26 522	100	10 023	40	14 594	58	606	2	1 299	...
Filles	10 411	100	3 881	39	5 839	59	129	1	562	...
Garçons	16 111	100	6 142	40	8 755	57	477	3	737	...

1. Voir le tableau 2.1 pour obtenir la liste des infractions comprises dans chaque catégorie de crimes.

2. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique contre la victime, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.

3. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).

4. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport à un établissement médical.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Appendice B

Personnes âgées

Tableau A

Personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes d'un crime violent, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2008

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Total		Sexe des victimes			
			Femmes		Hommes	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
Total des membres de la famille	2 226	51	1 379	57	847	43
Enfant adulte ²	752	17	435	18	317	16
Conjoint ou conjointe, ex-conjoint ou ex-conjointe ³	647	15	485	20	162	8
Frère ou soeur ⁴	252	6	138	6	114	6
Parent ⁵	163	4	98	4	65	3
Membre de la famille élargie ⁶	412	9	223	9	189	10
Total des amis, connaissances et autres personnes	2 220	51	868	36	1 352	69
Ami ou connaissance ⁷	1 835	42	748	31	1 087	56
Relation d'affaires	369	8	116	5	253	13
Relation criminelle	16	0	4	0	12	1
Étranger	1 859	43	728	30	1 131	58
Lien inconnu	993	23	410	17	583	30
Total de la violence envers les personnes âgées	7 298	167	3 385	140	3 913	200

1. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 ans et plus. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Comprend les enfants naturels ou adoptifs, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.

3. Comprend les conjoints mariés et les conjoints de fait actuels ou anciens.

4. Comprend les frères et soeurs naturels, les demi-frères et demi-soeurs, ainsi que les frères et soeurs par alliance, par adoption ou en famille d'accueil.

5. Comprend les parents naturels ou adoptifs, les beaux-parents et les parents en famille d'accueil.

6. Comprend tous les autres membres de la famille liés à la victime par le sang, par mariage ou par adoption (p. ex. les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).

7. Comprend les amis et amies, les petits amis et petites amies, les ex-petits amis et ex-petites amies, les voisins et voisines, les symboles d'autorité et les simples connaissances.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau B
Personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes de violence familiale, selon le sexe et le type d'arme utilisé, Canada, 2008

Type d'arme utilisé	Total		Sexe des victimes			
			Femmes		Hommes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Aucune arme	96	5	56	4	40	5
Force physique	1 328	64	847	66	481	60
Menaces	319	15	198	15	121	15
Armes	348	17	182	14	166	21
Gourdin ou instrument contondant	77	4	42	3	35	4
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu	116	6	66	5	50	6
Arme à feu	20	1	10	1	10	1
Autre arme ¹	135	6	64	5	71	9
Arme inconnue	135	6	96	7	39	5
Total	2 226	100	1 379	100	847	100

1. Comprend notamment les explosifs, le feu, les véhicules à moteur et du poison.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau C
Personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes de violence familiale, selon le sexe et le type d'infraction, Canada, 2008

Type d'infraction	Total		Sexe des victimes			
			Femmes		Hommes	
	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹	nombre	taux ¹
Homicide ou tentative de meurtre	20	0	11	0	9	0
Agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3)	22	1	20	1	2	0
Voies de fait majeures (niveaux 2 et 3)	312	7	164	7	148	8
Voies de fait simples (niveau 1)	1 205	28	772	32	433	22
Vol qualifié	21	0	15	1	6	0
Extorsion	13	0	7	0	6	0
Harcèlement criminel	103	2	74	3	29	1
Menaces	435	10	254	11	181	9
Autres infractions violentes ²	95	2	62	3	33	2
Total	2 226	51	1 379	57	847	43

1. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 ans et plus. Les chiffres de population sont fondés sur les estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

2. Comprend l'incendie criminel (danger pour la vie humaine), les autres voies de fait, les voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public, l'intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou d'un journaliste, l'intimidation d'une personne autre qu'une personne associée au système judiciaire, les appels téléphoniques indécentes ou harcelants, la négligence criminelle entraînant des lésions corporelles, la décharge d'une arme à feu intentionnellement, l'usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme à feu dans la perpétration d'une infraction, le fait de braquer une arme à feu, la trappe susceptible de causer ou causant des lésions corporelles, l'enlèvement, l'infliction illégale de lésions corporelles et les autres infractions violentes.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau D
Personnes de 65 ans et plus qui ont été victimes de violence familiale, selon le sexe et la gravité des blessures, Canada, 2008

Gravité des blessures	Total		Sexe des victimes			
			Femmes		Hommes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Aucune blessure corporelle ¹	1 232	55	756	55	476	56
Blessures corporelles mineures ²	806	36	495	36	311	37
Blessures corporelles graves ³	58	3	36	3	22	3
Décès	13	1	7	1	6	1
Gravité inconnue	117	5	85	6	32	4
Total	2 226	100	1 379	100	847	100

1. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique contre la victime, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.
2. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).
3. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport à un établissement médical.

Note(s) : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu. La couverture du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire s'établissait à 98 % de la population du Canada en 2008.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.